

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018** **PROCES-VERBAL**

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 4 avril 2018, se sont réunis en Salle du Conseil Municipal **Xavier PIDOUX DE LA MADUERE** sise au 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge de leur séance le mercredi 11 avril 2018 sous la présidence de Monsieur Perrimond, Maire (*séance ouverte à 20 h 13*).

**Présents** : M. PERRIMOND, Mme POMMEREAU, M. GODRON, Mme HURIEZ, M. NASSE, M. RIONDET, Mme BAUSTIER-COSTA, Mme ERFAN, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, Mme BOURG, M. GOMEZ, M. DEZETTER, M. JADOT, M. REDA, M. CHAUFOUR, M. SALVI, Mme MORO-CHARKI.

**Absents représentés** : M. SAINT-PIERRE représenté par Mme POMMEREAU, Mme FALGUIERES représentée par Mme BAUSTIER-COSTA, Mme MOUREY représentée par M. DEZETTER, M. MOREAU représenté par M. NASSE, Mme CATULESCO représentée par Mme GUIBLIN, M. DELANNOY représenté par Mme HURIEZ, Mme GUINOT-MICHELET représentée par M. REDA, M. MONTEIRO représenté par M. RIONDET, Mme CLERC représentée par Mme MORO-CHARKI, Mme BENAILI représentée par M. SALVI.

**Absents non représentés** : M. PERROT, M. LEFFRAY, M. CARBRIAND, Mme MOUTTE, M. GUERRAND.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	18
Votants	28

- Secrétaire de séance : - Robin REDA -

### **Points divers**

**Monsieur Le Maire**, après avoir procédé à l'appel des présents,

« Je remercie tous ceux qui sont présents ce soir pour participer au vote de ces motions, et pour indiquer bien entendu leurs positions sur des dossiers qui revêtent une importance particulière pour notre commune, et pour toutes les villes limitrophes. Je tiens d'ailleurs à cet effet à indiquer que ces motions seront votées dans les mêmes termes par nos amis de Viry-Châtillon et Savigny-sur-Orge ce soir, qu'elles l'ont été - excepté pour l'hôpital qui ne les concernait pas directement - de la même manière, par nos collègues de Paray-Vieille-Poste lundi dernier. Et que Madame le Maire d'Athis-Mons, qui n'a pas de Conseil Municipal dans un avenir très proche, s'est engagée à contacter rapidement Madame la Préfète pour indiquer qu'elle partageait les mêmes positions, avant qu'elle ne propose ces motions à l'ordre du jour de son prochain Conseil Municipal, qui devrait avoir lieu fin mai ou début juin. Si je dis cela, c'est pour une question de forme, je viens déjà de l'évoquer avec Monsieur Chaufour. Nous avons eu des propositions d'amendements de Monsieur Chaufour et de Monsieur Salvi, sur lesquels nous pourrions parfaitement discuter. Mais pour des raisons de forme encore une fois, nous souhaitons, afin de peser vis-à-vis des autorités de l'Etat, que ce soit l'ARS ou la Préfecture, que toutes les Communes partent sur une même motion et une même rédaction, de manière à ce que l'on montre l'unanimité et la volonté de porter le même message tous ensemble sur ces différents points. Donc ce que je vous propose, même s'il est bien entendu que chacun s'exprimera ce soir, c'est un vote bloqué sur ces rédactions afin que l'on affirme l'unité et la solidarité entre les Communes, en adoptant une rédaction identique sur ces trois motions ».

1) **Motion commune des villes de Juvisy-sur-Orge, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon contre la fermeture du site hospitalier de Juvisy-sur-Orge**

Un projet de rapprochement des communautés soignantes du nord-Essonne par la création d'un établissement de santé unique à horizon 2024 sur le site du Plateau de Saclay est actuellement à l'étude du Comité Interministériel de Performance et de la Modernisation de l'Offre de Soins (COPERMO). Il prévoit la fermeture des sites hospitaliers de Longjumeau, Orsay et Juvisy-sur-Orge dès 2021.

Installé dans un bâtiment vieillissant, présentant une offre de soin dépassée suite à la fermeture des services de maternité et chirurgie en 2009, grevé par un emprunt à risques dont la résorption a été largement soutenue par la Société de Financement Local, le site hospitalier de Juvisy-sur-Orge a fait l'objet de plusieurs études de rénovation.

En dépit de la perte d'activités médicales qui résulte de l'état de ce centre hospitalier, ses urgences enregistrent chaque année près de 30 000 passages. La fréquentation de ce seul service érige l'hôpital de Juvisy au rang de centre névralgique de l'offre locale de santé, un équipement incontournable du fait de sa proximité avec la gare RER de Juvisy (60 000 voyageurs / jour) et l'aéroport international d'Orly.

Ainsi, sans remettre en cause la nécessité d'un nouveau centre hospitalier porté par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour accompagner le développement du Plateau de Saclay, les élus locaux alertent les autorités compétentes quant aux risques que représenterait la mise à l'arrêt totale de l'hôpital de Juvisy pour la santé des leurs administrés. Au regard de la forte croissance démographique connue dans les villes du territoire et des difficultés des habitants à trouver un médecin généraliste, encore plus un médecin traitant, cette décision reviendrait à accentuer la dégradation de l'offre de soins de proximité des villes reconnues récemment prioritaires au titre de la désertification médicale.

De plus, il est très surprenant que les habitants aient été très largement écartés du processus de concertation concernant ce projet de regroupement. Plusieurs motions ont déjà été votées en 2017 par les Conseils Municipaux contre ce projet de fermeture pour alerter les services de l'Etat sur les besoins de nos concitoyens.

Un projet de reconversion du site avec de nouveaux équipements de santé de proximité doit être une solution étudiée avec attention par l'ARS et les services de l'Etat. L'expérimentation d'un Centre de Consultations et de Soins Urgents sur le site de Longjumeau autorisé par l'ARS doit être également menée sur le site de Juvisy.

Les Villes du territoire demandent à être associées à la rédaction du cahier des charges d'un tel projet aboutissant à l'ouverture d'un centre d'urgences de proximité ; ouvert en permanence avec des compétences médicales dédiées.

Cette réflexion doit être menée à la lumière du nouveau calendrier présenté par le Premier Ministre fin 2017 concernant le Grand Paris Express et le prolongement retardé de la ligne 18 du métro.

En effet, le plateau de Saclay, déjà très enclavé et desservi de façon intermittente par les transports en commun, sera en ces circonstances, très difficile d'accès pour nos concitoyens.

Les spécificités du territoire sur lequel rayonne le centre hospitalier de Juvisy doivent être prises en compte dans la conduite d'une telle expérimentation. La distance-temps séparant nos villes du futur hôpital de Saclay est très importante.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Intervention de Monsieur Salvi :** « Je vous ai effectivement envoyé des projets d'amendements, je trouve dommage qu'ils ne soient pas pris en compte malheureusement. Compte tenu de l'ambiguïté du texte de la motion, j'ai peur qu'il n'y ait pas vraiment de poids collectif suffisant pour pouvoir interpeller l'ARS sur ce que nous souhaitons vraiment, puisque mes remarques notamment, ont pour objet de noter l'ambiguïté concernant le maintien de l'hôpital de Juvisy, dans la mesure où pour le maintenir, il faut le rénover. Il faut qu'il y ait des urgences et il faut aussi qu'à ces urgences soient associés tous les services qui doivent être associés (centre de réanimation, chirurgie d'urgence, radiologie etc.). Dans le texte de la motion, il n'est pas du tout fait état de notre souhait de rénover cet hôpital en maintenant les urgences et en faisant en sorte qu'il soit modernisé pour que les urgences soient opérationnelles. »

**Monsieur Salvi propose les amendements suivants :**

« Paragraphe 2 : on évoque une offre de soin "dépassée" ; le bon terme serait pour moi "fragilisée" , vu le contexte de la phrase.

Paragraphe 4 : de mon point de vue, nous n'avons pas à nous positionner pour ou contre le nouvel hôpital de Saclay. La bonne formulation serait :

" Nous ne remettons pas en cause la nécessité d'étudier le besoin d'un hôpital sur Saclay piloté par l'ARS et les acteurs et élus du territoire du plateau de Saclay et qui pourrait compléter les besoins de santé du sud francilien

mais quel que soit l'aboutissement ou non d'un tel projet, les élus locaux de notre territoire, soucieux de la santé de nos administrés, refusent la fermeture de l'hôpital de proximité de Juvisy-sur-Orge ».

Dans ce même paragraphe, il conviendrait de souligner que la forte croissance démographique dans les villes du territoire résultent de la politique de l'Etat et de la région Ile de France de densifier l'habitat (schéma directeur).

Les paragraphes 5 et 6 sont à revoir car pour ma part, s'il y a création d'un CCSU, certes cela doit être concerté avec les habitants et élus, mais cela ne peut se faire sans le maintien de l'hôpital de Juvisy, sa rénovation comprenant tous les services qui doivent être associés radiologie, chirurgie d'urgence (je me réfère à l'intervention de M. Perrimond lors de la première réunion organisée avec tous les maires à Juvisy).

Paragraphe 9 : il convient de noter les temps de trajet par la route au vu des réguliers et importants embouteillages sur la région et donc des risques pour la santé (et la vie) des habitants !

Dans la conclusion, la bonne formulation c'est demander le maintien de l'hôpital de Juvisy, de ses urgences et des services associés, sa rénovation afin de le moderniser, et de dire qu'on accueille favorablement un CCSU pour accompagner ce programme et que tout cela doit être concerté avec les élus et les habitants. »

**Réponse de Monsieur le Maire :** « Il n'est pas question d'avoir le centre de consultations et de soins d'urgence tel qu'il avait été décrit par le Directeur général de l'ARS lors de son dernier entretien au Conseil départemental. J'ai demandé que ce CCSU fonctionne en permanence, donc bien 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, ce qui ne correspond pas du tout à ce que propose l'ARS aujourd'hui. Vous me dites que ça ne figure pas dans la motion. Dans le 7<sup>ème</sup> paragraphe, il est bien écrit que nous demandons une structure qui soit ouverte en permanence avec des compétences médicales dédiées. Donc le mot "permanence" y est bien. Quand je dis "permanence", j'y tiens d'autant plus que c'est non seulement la permanence 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, que nous avons exigée chaque fois que nous avons vu l'ARS. Quand je dis chaque fois, ce n'est pas souvent parce que pour voir l'ARS, c'est un petit peu compliqué. Et quand je dis "permanence", c'est non seulement la permanence du futur centre qui pourrait venir à la suite de la fermeture de l'hôpital, mais c'est aussi et surtout la continuité dans la période transitoire qui se déroule actuellement, parce que nous avons été alerté par les personnels sur le fait qu'il était à craindre qu'on laisse mourir à petit feu l'hôpital.

Donc il y a une double permanence : Il faut que l'hôpital continue de fonctionner correctement et de manière permanente dans sa configuration actuelle jusqu'à la mise en place d'une nouvelle structure dont nous exigeons, et c'est maintenu dans la motion, à l'avenir une permanence de fonctionnement 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, qui ne correspond aucunement à ce que propose l'ARS aujourd'hui. C'est pour ça que nous demandons que ce soit inscrit dans le cahier des charges qui sera fixé pour ce centre. »

**Intervention de Monsieur Salvi :** « Si vous rentrez dans la logique de l'ARS, qui est de développer partout des CCSU tels que eux les envisagent, c'est-à-dire non ouverts 24 heures sur 24, on rentre dans un engrenage dont on ne pourra pas sortir. Vous qui êtes soucieux des deniers publics, pour le maintien de l'hôpital actuel et sa rénovation, ce qui coûterait beaucoup moins cher de créer une entité qui n'existe pas, alors qu'on a tout sur place, qu'il suffit de rénover et donc de le moderniser. Par ailleurs, il me semble que derrière tout ça, il y a peut-être des enjeux sur le foncier, que je ne connais pas. Puisque vous ne dites pas où ce CCSU serait situé. Vous ne dites pas que c'est sur le lieu de l'hôpital. L'hôpital est là, donc il faut que les services soient au même endroit. Pour ma part, je ne souhaiterais pas qu'on utilise ce site pour faire du foncier, avec des visées de servir des promoteurs privés notamment. Vous dites que pour des raisons de transport collectif, c'est assez compliqué d'aller à Saclay. Mais il n'y a pas que les transports collectifs. Quand il y a une urgence, ce n'est pas en transport collectif qu'on amène le malade à l'hôpital, c'est en véhicule. Et vous connaissez toutes les problématiques d'embouteillages qui sont celles de notre territoire, et qui seront celles du territoire de Saclay, qui compte tenu de son développement, vont être catastrophiques. C'est pour cela qu'il faut qu'il y ait un centre de réanimation sur place, ici à Juvisy. Parce que sinon vous allez avoir des décès. Donc pour ma part, comme la motion n'est pas claire, je ne participerai pas au vote, Mounia Benaili non plus. Et je trouve regrettable que cette motion, qui effectivement était une bonne idée, n'ait pas été concertée préalablement avec tous les élus des communes concernées pour qu'on puisse trouver un texte qui fasse l'unanimité. »

**Intervention de Monsieur Chauffour :** « Sur la procédure que vous nous proposez, j'avoue qu'elle ne me paraît pas la plus efficiente. Parce que sur ces sujets-là, qui a priori nous rassemblent plutôt qu'ils nous divisent, nous avons à la fois intérêt à ce que les collectivités soient rassemblées, mais qu'à l'intérieur des Conseils Municipaux, il y ait un consensus le plus fort possible des groupes politiques. C'est d'ailleurs dans cet esprit-là et j'aimerais Monsieur le Maire que les propositions d'amendements envoyés ce matin soient distribuées. Cette procédure de vote bloqué, à mon avis, n'est pas la plus efficiente dans le débat qui va être le nôtre. D'autant que sur la plupart des sujets (je mets à part la question d'ADP où là je ne suis pas tout à fait certain que la méthode de travail que nous allons employer soit réellement déterminante, je ne me fais guerre d'illusions), pour ce qui concerne l'hôpital et pour ce qui concerne l'intercommunalité, il est évident que la méthode aura de l'impact. Je comprends la difficulté qui est celle de dire aux autres Communes que Juvisy ne vote pas le même texte, évidemment ça crée un certain paradoxe. Nous sommes désolés de l'amender et nous sommes prêts à ce qu'il y ait éventuellement un second vote sur la base de ça. Les rédactions que nous avons faites ne sont pas des rédactions d'hostilité mais au contraire d'efficacité. Par ailleurs, vous avez évoqué le vote bloqué. Je le regrette mais je souhaite, sur tous ces points, conformément au règlement intérieur, qu'il soit procédé à un vote à scrutin secret. »

**Réponse de Monsieur le Maire :** « Sur la forme, nous allons faire les photocopies de manière à ce que les amendements proposés, ainsi que ceux de Monsieur Salvi, soient distribués à l'ensemble des Conseillers Municipaux, conformément à votre demande. »

**Intervention de Madame Moro-Charki :** « J'aimerais juste faire une petite intervention, un peu en écho, et même très en écho, à ce que vient de dire Monsieur Salvi. Lorsqu'on a découvert l'objet de la motion, qui est contre la fermeture du site hospitalier de Juvisy, il y avait vraiment de quoi provoquer une adhésion sans retenue. D'autant que dans cette motion, vous rappelez des points essentiels, qui sont la nécessité absolue d'associer les habitants et les élus aux décisions prises. Mais assez rapidement, une certaine perplexité naît. Monsieur Salvi a utilisé le terme d'ambiguïté. Pourquoi pas ? Je le reprendrais aussi, parce qu'il me semble qu'en la lisant, il ne s'agisse plus vraiment de défendre l'hôpital de Juvisy, mais en fait d'acter, comme vous l'écrivez, une reconversion du site avec de nouveaux équipements. Et dans le paragraphe suivant, il y a ce fameux CCSU. Or je pense que nous le savons, vous y avez répondu déjà, vous souhaitez un CCSU particulier. Mais on sait bien que ce n'est sûrement pas celui que l'ARS va nous proposer. Et de toute façon, ces CCSU n'ont pas vocation à se substituer aux urgences hospitalières. Et surtout ils ne régleront pas les problèmes posés à notre population par la disparition de ces urgences hospitalières, celles de Longjumeau et celles de Juvisy. Si comme vous l'avez fait, il est absolument nécessaire d'interpeller les pouvoirs publics et l'ARS, c'est en exigeant une politique de santé ambitieuse, qui soit fondée sur une véritable analyse des besoins, et des besoins effectifs de notre population, et une politique qui prenne en compte le désarroi croissant des malades et de leurs familles. Je crois que nous sommes un certain nombre autour de cette table à avoir assisté à plusieurs réunions sur ce thème, et on a entendu la population s'exprimer. J'aimerais aussi qu'on imagine et qu'on parle un instant de la souffrance au travail, qui est celle des soignants et dont ils se font de plus en plus largement échos. Donc une politique qui cesserait d'être vraiment circonstancielle et souvent à courte vue. Et là, quelle est notre politique concernant la santé ? C'est surtout une politique qui vise plus à gérer la pénurie, à mettre cautère sur jambe de bois, à toujours répéter que l'hôpital est l'équivalent d'une entreprise qui doit être rentable. Et du coup, ces aspects humains qui là, rejaillissent, ressortent, sont de moins en moins pris en compte. C'est la raison pour laquelle je ne pourrai pas voter pour cette motion. »

**Intervention de Monsieur Chauffour :** « Sur la question de l'hôpital, je voulais rappeler quelques éléments qui ne figurent pas dans la motion, mais ce qui n'est pas en soi choquant. Elle ne peut pas rassembler. 3 éléments importants parce que ce combat n'est pas un combat qui date d'hier. Aujourd'hui, quelle est la réalité ? Pourquoi en sommes-nous arrivés là ? D'une part, parce qu'à l'époque de la mise en œuvre de la tarification de l'activité à 100%, Madame Bachelot a décidé de nomenclaturer à 100% les actes. Dans ces conditions-là, et avec l'effet des difficultés de remplacement, ce sont les professionnels de santé eux-mêmes, de l'hôpital et pour des raisons que je ne qualifierai pas, parce que je pense que certaines étaient totalement clientélistes, qui ont décidé à l'unanimité moins une seule voix (la mienne, puisqu'il n'y avait pas capacité de l'interdire), de la fermeture de la chirurgie et de la maternité. J'ai regretté cette situation, à la fois parce qu'elle n'avait pas d'intérêt, et qu'elle allait entraîner de facto la situation que l'on connaît. Je rappelle également que, contrairement à ce qu'on a pu entendre, l'hôpital de Juvisy était un hôpital qui ailleurs apparaîtrait comme un établissement important et était un établissement rentable (ce qui a été annoncé par l'ARS plus tard puisqu'ils ont défalqué la part du double coût administratif à la Croix-Rouge). Donc nous avons cette situation. Après on fait état du fameux emprunt toxique. Il faut également savoir, pour ceux qui l'ignore, que cet emprunt toxique a été réalisé à une époque où les élus ont été évincés des instances (toujours la loi Bachelot), c'est-à-dire que nous avons été mis dehors. L'emprunt toxique a été réalisé par le Directeur de l'Hôpital, sous la tutelle directe de la DASS. Autrement dit c'est l'Etat qui a réalisé seul, sans en rendre compte à personne, à la fois qui a décidé de cet emprunt et qui par ailleurs l'a souscrit dans ces conditions-là, et je n'ai jamais su d'ailleurs, s'il y avait eu des procédures contre cette personne. Il me semble qu'elles étaient justifiées, à la fois contre cette personne et contre celle qui l'a autorisé. Parce que l'Etat ne fonctionne pas sans un minimum de surveillance, vous le savez. »

**Monsieur Chauffour propose les amendements suivants :**

Insertion d'un nouveau paragraphe, entre les paragraphes 2 et 3 :

« La remise en cause de la santé publique de proximité est une réalité initiée lors du quinquennat de Nicolas Sarkozy et la responsabilité ministérielle de Roselyne Bachelot, notamment avec l'extension de la T2A (tarification à l'activité). Cette situation ne s'est malheureusement pas inversée lors du quinquennat de François Hollande et la responsabilité ministérielle de Marisol Touraine. »

Insertion d'un nouveau paragraphe, entre les paragraphes 6 et 7 :

« Au-delà de l'indispensable service d'urgence ouvert 24/24h et 7/7j, il est nécessaire de maintenir sur ce site hospitalier une offre médicale publique dans le domaine spécifique de la médecine : soins de suite et convalescence médicalisée, soins palliatifs, lits de gériatrie. Ces pathologies et les malades qui en sont victimes nécessitent en effet une structure de proximité, puisque l'impact de l'éloignement et la difficulté d'être visités sont des facteurs aggravants, notamment pour les malades les plus âgés.

Ce service, rendu possible à coût modéré dans un site déjà existant, apportera une réelle sécurité, grâce à des lits d'hospitalisation, et à un établissement conforté dans sa vocation, au service d'urgence.

De plus, il renforcera l'attractivité de l'ensemble du territoire pour l'offre de soins et notamment l'implantation et le maintien de praticiens libéraux. »

Insertion d'un nouveau paragraphe, entre les paragraphes 10 et 11 :

« Quel que soit l'avis porté sur le futur centre hospitalier du plateau de Saclay, celui-ci ne saurait être finançable par une spéculation foncière de l'Etat sur les terrains de l'actuel hôpital de Juvisy.

Une telle situation serait néfaste pour Juvisy et son cadre de vie.

Elle créerait par ailleurs de facto une situation de risque financier et de charge publique dans la durée pour un futur établissement, si sa réalisation était soumise à un montage précaire de cette nature.

Dans l'intérêt de Juvisy, mais également celui de la santé publique en Essonne, la commune de Juvisy, soutenue par les communes signataires de la présente motion, s'engage et sollicite l'EPT, aux fins de réserver dans le PLU l'emprise actuelle de l'hôpital exclusivement à la réalisation de services collectifs de santé ou de soutien à la personne »

**Monsieur Chauffour précise :** « Il me semble que ces amendements n'affaiblissent pas le texte, il me semble qu'ils correspondent au débat que l'on a eu, qu'au contraire, ils donnent à la Ville de Juvisy-sur-Orge, une capacité de peser beaucoup plus sur les décisions, quelles qu'elles soient. Et vous le dites d'ailleurs dans la motion. Vous dites que ce qui est important, c'est d'être associés autour de la table. Mais pour quoi faire ? Sur quoi va-t-on peser ? On va peser en disant "on est d'accord", bien. Je le dis avec beaucoup de franchise, dans ce domaine-là, j'ai pensé qu'on pouvait peser face à l'ARS etc., mais franchement, excusez-moi, on s'est fait "rouler dans la farine" en permanence, par l'ARH de l'époque Bachelot, par l'ARS, parce qu'à chaque fois, ils s'en fichent complètement. Donc s'il faut qu'on ait du poids, c'est pas uniquement le poids de l'acte politique. On l'a mise en œuvre à l'époque et on a eu la même solidarité, et ça n'a pas suffi. Là, en l'occurrence, on a les moyens de proposer autre chose. C'est d'autant plus intéressant qu'en l'état, cet établissement mérite d'être réhabilité, mais il ne demande pas une reconstruction. Et en termes d'argent public, réhabiliter un bâtiment qui n'est pas amianté coûte beaucoup moins cher que de démolir et construire un bâtiment neuf. Donc je pense que cette capacité à peser dans un bâtiment existant, dans lequel il y a des m<sup>2</sup>, renforce notre position. »

**Réponse de Monsieur le Maire :** « Je pense que nous ne sommes pas si éloignés les uns des autres. Il y a la question de forme de la rédaction de la motion. Quand je lis la conclusion, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette motion, de se prononcer à nouveau contre la fermeture du site hospitalier de Juvisy-sur-Orge, et de demander expressément à l'ARS d'engager le processus de concertation avec les élus et les habitants permettant de garantir une offre de santé de proximité pérenne pour le territoire. Comment cela se traduit-il ? On peut l'écrire dans la motion, on peut demander aussi à être associé avec l'ARS, afin de participer à la rédaction du cahier des charges parce que ce ne sera pas uniquement cette motion qui pourra peser par rapport à l'ARS. D'ailleurs vous l'avez très bien dit, ce n'est pas une question politique. Vous remontez à Roselyne Bachelot, l'ARS, l'ARH.... J'ai l'impression que nous avons les mêmes réponses quels que soient les Gouvernements. On pourrait parler de Marisol Touraine, on pourrait parler de la Ministre actuelle, je crois qu'il faut que l'on marque constamment notre volonté et cette motion a le mérite de montrer que toutes les Communes sont d'accord sur une même rédaction pour montrer notre exigence de maintenir cette offre sur le site de Juvisy-sur-Orge. J'entends bien vos remarques sur la forme. Sur le fond, je maintiens et nous maintenons qu'elle aura encore plus de poids dans la mesure où elle a déjà été votée, et elle sera votée ce soir dans les mêmes termes par toutes les Communes, et que cela permet de montrer notre solidarité sans encore une fois remettre en question ce que vous, les uns et les autres avez dit, et qui pourra très bien être discuté dans le cadre des propositions que nous serons amenées à faire à l'ARS. Parce qu'aujourd'hui, ce n'est pas un point final, c'est un point de départ pour reprendre position et pour maintenir une pression vis-à-vis du Gouvernement, vis-à-vis de l'ARS, vis-à-vis des représentants de l'Etat, parce que ce combat ne se jouera pas seulement en fonction de la rédaction de la motion, mais il se jouera avant tout en fonction de la mobilisation que nous démontrons et que l'on peut d'autant mieux affirmer par notre unanimité. Si on arrive à montrer cette unanimité à travers chacune des Villes qui composent notre ancienne agglomération, et en tous cas toutes les Villes situées dans le bassin sur lequel doit rayonner cette structure, je pense que c'est le bon objectif. »

**Intervention de Monsieur Reda :** « Il me semble très important, effectivement, qu'on soit sur une même ligne, au-delà des ajouts, des nuances, des précisions que les uns et les autres veulent apporter, et autant vous dire qu'avec les maires des Communes de la circonscription, nous avons eu ce débat et les textes ont fait des aller-retours. Ce n'est pas du tout pour confisquer la parole des Conseils Municipaux mais évidemment pour essayer d'avoir dans toutes les Communes, une rédaction qui puisse coller le plus possible aux attentes des élus. Cette mobilisation a deux points de départ. Elle a pour point de départ une mobilisation citoyenne, que les élus n'ont pas à préempter, que les élus n'ont pas à instrumentaliser, et qui, je pense, a eu son effet sur les décideurs de l'ARS, parce que je me souviens, pour avoir siégé et pour siéger d'ailleurs encore, en tant que personnalité qualifiée, au Conseil de surveillance de l'hôpital de Juvisy, puis de l'hôpital de Longjumeau-Juvisy, que la mobilisation citoyenne, lorsqu'elle était embryonnaire, et lorsqu'elle ne recueillait que quelques signatures sur un coin de table, était vue et balayée d'un revers de main avec un certain mépris de la part des dirigeants de l'ARS et du Directeur du centre hospitalier, qui disait d'ailleurs à cette époque : "tant que vous m'annoncez pas 1000 signatures, je ne vois pas ce que ça change". J'ai compris qu'on était à plusieurs dizaines de milliers de signatures sur cette mobilisation citoyenne et je pense que c'est une bonne chose. Elle a pour point de départ aussi la mobilisation des élus, des maires, à l'automne dernier, et un courrier à Madame Buzin, Ministre de la Santé, qui n'a pas pris la peine à ce jour de répondre à ce courrier des maires, et qui nous a renvoyés pour le moment vers des échanges techniques, et nous en avons un vendredi prochain avec l'ARS, qui effectivement, et le Maire l'a très bien dit, essaye de nous vendre un centre de soins au rabais, qui ressemble à une sorte de dispensaire, pour ne pas dire une maison de santé ouverte à des horaires de bureaux, et qui effectivement n'est pas du tout la structure hospitalière qui doit être à notre sens portée par l'hôpital, portée par l'ARS, financée par l'ARS, que nous attendons dans une Ville comme Juvisy, avec

une problématique qui commence à faire jour et qui je pense, a été prise en compte par le Directeur de l'offre de soins. C'est qu'une fois que nous aurons un Sud-Francilien dont les urgences sont déjà en débordement, et un hôpital de Saclay où les urgences ne seront pas utilisés par les Juvisiens ou par les habitants du bassin de vie, nous aurons besoin d'un centre de soins et d'un centre d'urgence intermédiaire, qui doit être localisé, à notre sens, à Juvisy, et plus que localisé à Juvisy, qui doit être localisé sur le terrain de l'hôpital actuel. Et c'est ce sur quoi nous nous sommes accordés comme revendication pour vendredi prochain. »

**Pour répondre à la demande de Monsieur Chaufour de vote à bulletins secrets, Monsieur Reda, secrétaire de séance, indique que, d'après l'article 50 du règlement intérieur, « il est voté à scrutin secret toutes les fois que le tiers des membres présents le réclame et sur proposition du Maire si le Conseil en décide à la majorité absolue. »**

**Le Conseil Municipal, après avoir procédé au vote, à la majorité (16 contre, 2 pour), rejette la proposition de vote à scrutin secret.**

**Intervention de Monsieur Chaufour :** « J'entends ce qui a été dit. Je suis convaincu que sur ce débat, puisque nous ne sommes pas pris par l'urgence, et nous ne sommes pas dans des logiques simplement d'affichage, que nous avons intérêt à être complets et exigeants. Aujourd'hui vous dites que ce ne sera pas un CCSU. Je crains qu'on nous ballade. Vous dites qu'on va nous maintenir un service d'urgence, je crains également à cet égard, que ce ne soit pas durable. Et je crois que nous avons matière, à partir du moment où les autres collectivités ont les mêmes intérêts que Juvisy, que nous avons matière à peser plus sur les choix qui vont être faits, d'autant que le bâtiment existe et mérite de l'intérêt. Donc il me semble que ça ne peut pas affaiblir. Bien sûr ça oblige à dire aux Maires : "excusez-nous, on a un Conseil qui débat" Mais enfin, en même temps, c'est délicat parce que nous dire : "oui, mais il y a un accord des Maires donc dans ce cas-là, soit on vote ce qui a été vu par les Maires..." Je ne sais plus quoi dire... Quel intérêt d'une démarche qui nous rassemble si au départ on est dans une démarche excluante. Pour rassembler les Maires, on excluait le fait qu'on aille unis dans ce combat. Donc je pense que ce n'est pas très positif. Lorsqu'il faudra mener ces combats, il faudra les mener ensemble. »

**Intervention de Monsieur Salvi :** « Je suis d'accord sauf que tes amendements, je ne les ai pas eus. J'ai envoyé mes amendements à tous les présidents de groupe, pour qu'on en discute, qu'on en débattenne, je n'ai pas eu les tiens. Donc je trouve dommage quand même que ces choses-là se fassent de manière politisée. J'ai fait aussi des amendements et dans les amendements de Monsieur Chaufour, tels que présentés, je souscrivais plus à ce qu'il a dit qu'à ce qui est écrit. Parce qu'en fait, quand il dit effectivement qu'il faut, au-delà du centre d'urgence et des services, associer, conserver et développer des services gériatriques, des soins de suite etc., je suis totalement d'accord et je l'ai toujours été, ma position n'a jamais changé depuis que j'habite Juvisy. Sur l'emprunt toxique, je l'avais demandé lorsque Monsieur Wasmer était là, j'avais demandé à ce que l'Etat rachète l'emprunt toxique puisqu'effectivement, j'ai cru comprendre qu'il était responsable de ce problème-là. J'ai proposé des amendements. Sur l'hôpital de Saclay, à titre personnel, je suis contre. Effectivement, quand on voit ce qui s'est fait à Corbeil avec la catastrophe économique que ça représente pour nous les citoyens. Je sais que derrière tout ça, il y a effectivement des lobbies tels que Vinci et d'autres, qui n'attendent que ça, créer des nouveaux hôpitaux, puisque tout ce qui est nouveau est cher, et évidemment cela a de l'intérêt pour un certain nombre d'acteurs, et y compris certains élus peut-être, qui doivent en percevoir des retombées quelque part, je ne sais pas. Mais ce qui est marrant, c'est que ces projets neufs, qui coûtent des sommes monstrueuses, ils sont tous en général pour. Je suis contre. Par contre, j'estime que du point de vue de la motion, il n'est pas judicieux de se positionner sur l'intérêt ou non de l'hôpital de Saclay. Le territoire de Saclay doit étudier, compte tenu de son développement, s'il a besoin d'un hôpital ou pas. Nous, nous nous occupons de notre territoire et de nos hôpitaux. Donc je pense qu'il est important de ne pas se positionner. Donc j'avais proposé un amendement au paragraphe 4 auquel on pourrait rajouter : "et demande sa rénovation, sa modernisation, avec tous les équipements qui vont avec ". Et sur les paragraphes 5 et 6, il y a une ambiguïté, et c'est pour cela que dans ce paragraphe je souhaitais que l'on précise "maintien de l'hôpital de Juvisy, sa rénovation comprenant tous les services qui doivent être associés radiologie, chirurgie d'urgence", et éventuellement de le développer par des soins de suite. Cela faisait partie des amendements que je proposais parce que sinon, tel que c'est rédigé, l'ARS va utiliser cette motion pour ne pas faire ce que nous souhaitons. »

**Réponse de Monsieur Chaufour :** « Monsieur le Maire, en m'excusant auprès de Monsieur Salvi. C'est vrai qu'en envoyant les textes à la mairie, honnêtement je n'ai pas veillé à cela. Mais nous voterons les amendements présentés par Monsieur Salvi. Ils s'inscrivent dans la même dynamique. On va dans la même cohérence. »

**Intervention de Monsieur Salvi :** « Je voudrais juste souligner que si la totalité des amendements que nous proposons n'est pas acceptée, je ne participerai pas au vote. »

**Réponse de Monsieur Chaufour :** « Je voterai la motion, même si je regrette vraiment qu'on n'aille pas au bout sur celle-ci. Sur les autres, je suis beaucoup plus réservé, mais sur celle-ci, je la voterai. »

**Intervention de Monsieur Reda :** « Je suis totalement contre voter contre, mais par solidarité avec nos collègues maires, et pour la bonne lisibilité des textes auprès des services de l'Etat, je ne peux que me souscrire au rejet des amendements. Mais ce n'est pas contre le fond, mais pour des questions de forme. J'aurais aimé qu'on ait un

Conseil intercommunal qui puisse s'accorder sur une rédaction commune mais ça n'est pas encore possible, mais c'est l'objet du vœu n°3. »

**Intervention de Madame Bourg :** « La motion reçue avec la convocation et celle sur notre table est la même qui sera délibérée à Athis-Mons ? »

**Réponse de Monsieur le Maire :** « Je ne peux pas m'engager pour la mairie d'Athis-Mons. Ce que je peux vous dire, c'est que ce le sera ce soir dans les communes de Savigny-sur-Orge et de Viry-Châtillon. Et je vous ai dit que Madame le Maire d'Athis-Mons s'engageait à prendre position très rapidement auprès de la Préfète pour indiquer le même positionnement.

**Intervention de Madame Bourg :** vous avez dit que vous étiez ensemble, enfin il y avait les maires de Juvisy, de Savigny, d'Athis-Mons, de Viry-Châtillon, pour défendre, justement, le maintien de notre hôpital, que compte tenu de certains éléments, elle ne soit pas dans la boucle avec les autres maires. »

**Réponse de Monsieur le Maire :** « Au risque de me répéter, le but de cette motion était vraiment de montrer notre attachement à ce combat. Comme l'a dit Robin Reda, nous devons rencontrer l'ARS. On doit voir les propositions, j'espère concrètes, qu'ils vont nous faire, parce que pour l'instant, on est toujours dans un flou quelque peu artistique. Et je m'engage bien entendu à vous rendre compte dès qu'on aura des propositions de l'ARS, qu'on doit rencontrer bientôt, et pour peser à nouveau sur le cahier des charges. Et c'est d'ailleurs dans le cadre de la rédaction de ces cahiers des charges que nous rentrerons dans le détail de tout ce que vous avez indiqué, et je suis loin d'être défavorable à bon nombre de ce que vous proposez. Ce n'est pas une réponse négative sur le fond, mais vous l'avez bien compris, sur la forme, et je ne reviendrai pas sur ce que j'ai dit à plusieurs reprises. »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (6 POUR: J-L. RIONDET, S. CLERC, E. CHAUFOUR, P. SALVI, M. BENAÏL, P. MORO-CHARKI, 22 CONTRE),**

**REJETTE les amendements proposés par Monsieur CHAUFOUR.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (5 POUR: CLERC, E. CHAUFOUR, P. SALVI, M. BENAÏL, P. MORO-CHARKI, 23 CONTRE),**

**REJETTE les amendements proposés par Monsieur SALVI.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE (4 ne prennent pas part au vote : S. CLERC, P. SALVI, M. BENAÏL, P. MORO-CHARKI),**

**APPROUVE cette motion.**

**SE PRONONCE à nouveau contre la fermeture du site hospitalier de Juvisy-sur-Orge.**

**DEMANDE expressément à l'ARS d'engager le processus de concertation avec les élus et les habitants permettant de garantir une offre de santé de proximité pérenne pour le territoire.**

**Intervention de Monsieur le Maire :** « Je vous remercie et encore une fois, je m'engage à vous transmettre toutes les informations que nous aurons de l'ARS dès qu'on les rencontrera, et je pense que c'est à ce moment-là qu'on aura à travailler tous ensemble sur les demandes précises et formelles que nous aurons à effectuer, et je vois que le débat de ce soir montre qu'il y aura certes des points sur lesquels nous serons amenés à discuter, mais beaucoup sur lesquels nous sommes tout de même en grande partie d'accord. »

## **2) Motion commune des villes de Juvisy-sur-Orge, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon contre la privatisation de l'entreprise Aéroport de Paris**

Depuis de nombreuses semaines les rumeurs se multiplient au sujet de la volonté du Gouvernement de céder la participation de l'Etat au capital de plusieurs grandes entreprises françaises dont Aéroport de Paris (ADP). Ces rumeurs, qui n'en sont plus, vont se concrétiser avec la présentation du projet de loi PACTE (Plan d'Actions pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) en Conseil des Ministres, le 18 avril prochain.

La tenue des Assises du Transport Aérien le 20 mars 2018 a malheureusement renforcé les craintes des élus quant au devenir de cette entreprise détenue en majorité par l'Etat français (50,6 %).

Avec près de 100 millions de passagers annuels, les aéroports parisiens (Paris-Charles de Gaulle, Orly, Le Bourget et Beauvais) sont des places stratégiques, des outils de rayonnement français à l'échelle mondiale indispensables au développement économique de la région Ile-de-France. Leur fonctionnement, en complémentarité, est étroitement lié à une vision stratégique qui doit continuer à être menée par l'Etat. Agrandi et modernisé, bientôt

connecté par le métro à Paris via la ligne 14, l'aéroport d'Orly constitue un élément structurant du système aéroportuaire de la métropole régionale.

Si l'aéroport d'Orly représente un véritable atout de développement et d'attractivité pour nos territoires, il est également source de nuisances pour la population. Ainsi, depuis quelques années, son essor est suivi avec attention afin de permettre de trouver le juste équilibre entre défense des droits des riverains, lutte contre les nuisances générées par l'activité aérienne et l'assurance que les habitants bénéficient des retombées économiques liées à l'activité aéroportuaire.

Avec plus de 25 % des employés directs de l'aéroport d'Orly présents sur le département de l'Essonne habitant les communes de la circonscription (Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon), il est légitime que cette privatisation inquiète les élus et les habitants de ces villes.

Cette privatisation menace également concrètement la mission d'intérêt général qui ne peut être assurée que par l'Etat. En effet, ce dernier est la seule entité à pouvoir garantir le maintien pérenne d'un couvre-feu entre 23h30 et 6h00 et la limitation des mouvements de vol à 250 000 par an. Enfin, certaines missions lui incombant ne peuvent être déléguées au secteur privé au risque d'amoinrir considérablement la qualité de vie des habitants de nos villes.

Ainsi, seul l'Etat peut être le garant de prérogatives de puissance publique telles que la sécurisation de nos frontières ou le maintien d'une réglementation protectrice à l'égard de nos concitoyens.

L'exploitation de nouveaux couloirs aériens représentant une menace pour l'environnement, la santé et la préservation du cadre de vie de nos concitoyens (diminution des valeurs foncières des villes actuellement épargnées par les survols ...), il est aujourd'hui nécessaire de poursuivre le durcissement de la réglementation touchant à l'organisation du trafic aérien.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Monsieur Chauffour propose un amendement sous forme de rédaction alternative :**

« Depuis de nombreuses semaines les rumeurs se multiplient au sujet de la volonté du gouvernement de céder la participation de l'Etat au capital de plusieurs grandes entreprises françaises dont Aéroport de Paris (ADP). Ces rumeurs, qui n'en sont plus, vont se concrétiser avec la présentation du projet de la PACTE (Plan d'Actions pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) en Conseil des Ministres, le 18 avril prochain.

La tenue des Assises du Transport Aérien le 20 mars 2018 a confirmé cette possibilité concernant cette entreprise détenue à majorité par L'Etat français (50.6%)

Avec près de 100 millions de passagers annuels, les aéroports parisiens (Paris-Charles de Gaulle, Orly, Le Bourget et Beauvais) sont des places stratégiques, des outils de rayonnement français à l'échelle mondiale indispensables au développement économique de la région Ile-de-France. Agrandi et modernisé, bientôt connecté par le métro à Paris via la ligne 14, l'aéroport d'Orly constitue un élément structurant du système aéroportuaire de la métropole régionale.

Si l'aéroport d'Orly représente un véritable atout de développement et d'attractivité pour nos territoires, il est également source de nuisances pour la population. Ainsi, depuis quelques années, son essor est suivi avec attention afin de permettre de trouver le juste équilibre entre défense des droits des riverains, lutte contre les nuisances générées par l'activité aérienne et l'assurance que les habitants bénéficient des retombées économiques liées à l'activité aéroportuaire.

Avec plus de 25% des employés directs de l'aéroport d'Orly présents sur le département de l'Essonne habitant les communes de la circonscription, il est légitime que les élus locaux s'intéressent à cette question.

Le bouleversement de la structure de cette entreprise étant attendue, l'exploitation de nouveaux couloirs aériens peut potentiellement représenter une menace pour l'environnement, la santé et la préservation du cadre de vie de nos concitoyens. Aujourd'hui, l'Etat limite ces risques en limitant les mouvements de vol à 250.000 par an et via l'instauration d'un couvre-feu entre 23h30 et 6h00.

Le Conseil Municipal

- Considérant le projet du gouvernement de reconsidérer le maintien de sa participation majoritaire au sein du groupe ADP et les inquiétudes, même infondées, soulevées par les riverains
- Considérant qu'un maintien pérenne des dispositions existantes (couvre-feu, limitation des mouvements) est nécessaire à la qualité de vie de notre territoire,  
ALERTE le gouvernement sur la nécessité de maintenir en l'état la réglementation sur l'organisation du trafic aérien. »

**Intervention de Monsieur Chauffour :** « Aujourd'hui, il y a 3 facteurs qui me semblent essentiels. Il y a le facteur environnemental, et je crois qu'à cet égard, il faut à la fois que nous soyons exigeants, mais en même temps, il ne faut pas non plus que nous nous trompions de combat. L'aspect environnemental, que ce soit le couvre-feu, les emports, les zones de bruit, ne dépendent absolument pas d'ADP. Dans d'autres temps, nous avions une bonne volonté d'ADP, et ça n'a pas empêché, par notamment un manque de respect de la loi de la part du contrôle aérien, des situations d'abus. Donc ADP, à la limite, ne peut rien faire, qu'il soit public, privé... La deuxième raison est qu'aujourd'hui, il y a un grand débat sur où l'Etat doit absolument mettre son argent et son capital ?



Moi, à titre personnel, je pense que l'État (et on vient de parler de la santé publique) est mieux fondé à mettre son argent dans des domaines de solidarité que dans ADP. C'est ma position, c'est une position politique parce qu'on ne peut pas mettre de l'argent partout, et que ça ne paraît pas, au regard de ce qui se fait dans d'autres métropoles (je pense à d'autres grands aéroports qui certes, n'ont pas la taille d'Orly ou de Roissy, mais je pense à Nice-Côte d'Azur, à Toulouse), on ne peut pas dire que la situation se soit dégradée à l'égard des métropoles et de leurs habitants. Troisième élément : notre enjeu majeur, au-delà de l'environnement, c'est l'importance économique de la zone aéroportuaire d'Orly. Et il me paraît, à cet égard, que tout ce qui permet d'avoir une zone aéroportuaire qui se modernise, un ADP qui se modernise, parce qu'aujourd'hui, ce n'est pas une entreprise totalement moderne, est malgré tout souhaitable. C'est pour cette raison que je vous ai proposé un texte alternatif à cette rédaction. J'entends bien que "même réponse que tout à l'heure", mais franchement je le regrette.

**Intervention de Monsieur Salvi :** « J'ai pas fait de proposition d'amendements, mais quand on s'intéresse à ADP, il faut s'intéresser à la politique des transports et la politique globale des transports. Aujourd'hui, avec ce qui se passe sur la SNCF, ça fait partie aussi du débat, c'est-à-dire "que voulons-nous pour les transports ?" Ce qu'on veut c'est que les citoyens puissent, évidemment, se mouvoir dans des conditions économiques et environnementales performantes. Et pour cela, je considère que l'État, même s'il ne peut pas forcément être l'actionnaire partout (mais en général s'il n'est pas actionnaire, il ne maîtrise pas ce qu'il se passe, donc je préfère qu'il le soit), il faut qu'il y ait des objectifs pour cette politique des transports. Et là on est en total décalage par rapport à la COP 21 et à tous les engagements qui consistent à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, à développer les transports collectifs. Je suis pour un développement d'un réseau maillé, ferré, partout en France. Il faut le redévelopper, il existe. Parce qu'on parle de modernisation avec les véhicules autonomes. On est aujourd'hui capables de mettre sur des rails des véhicules totalement performants qui peuvent même se conduire tout seul et qui sont, en plus, écologiquement performants, et socialement aussi efficaces. Donc sur ADP, ma position n'a jamais changé, je suis pour que l'État garde la main sur ADP, sauf si on me dit que le cahier des charges ne bougera jamais etc., mais en général il bouge tout le temps. Donc effectivement, sur cette motion, je vous suis, mais par contre il y a des choses qui ne sont pas tout fait justes dans votre motion, puisque vous parlez de mouvements limités à 250 000. Aujourd'hui, la réalité de la réglementation c'est de 200 000. On cite tout le temps le chiffre de 250 000, mais ce que m'ont dit des spécialistes, c'est que 250 000, ce sont les créneaux horaires. »

**Réponse de Monsieur le Maire :** « C'est ce qu'on a mis dans la version modificative. »

**Intervention de Monsieur Salvi :** « Bien. Ensuite, apparemment, au-delà de la privatisation, il y a déjà, en cours, alors que l'État a la main, des modifications qui sont engagées. Donc les travaux déjà, nous avons été très peu associés à ce qui s'est fait. Ils nous ont en fait menés en bateau, ils nous font croire qu'en fait, ils refont les pistes pour que ce soit dans les normes, etc. En fait ils sont en train de construire un aéroport dont l'objectif est de se développer, et de multiplier les vols. Sauf qu'on nous cache tout. Donc ADP est venu nous présenter son projet, ils nous ont menti sur toute la ligne, ils nous font croire que les pistes sont restées les mêmes, qu'ils n'ont rien modifié. Il n'empêche qu'ils ont modifié les couloirs, que demain ils veulent remodifier les couloirs pour que les avions passent au-dessus de la forêt de Sénart, de façon à créer un nouveau couloir qui permette de développer le nombre de vols. Donc on est en train de nous mentir sur toute la ligne. Donc au-delà de la privatisation d'ADP, il y a tous ces sujets qu'il faut voir et il y a la cohérence avec une vraie politique des transports. Et j'aimerais bien que vous aussi, sur la SNCF par exemple, vous nous donniez votre position. Parce que ce n'est pas très cohérent sinon. Parler des avions, ne pas parler des trains, ne pas parler de la circulation automobile, ça ne va pas être cohérent. Tout ça rentre dans une politique globale. Et si je voterai la motion, bien que je ne sois pas en totale adéquation avec tout ce qui est écrit, c'est effectivement parce que je suis pour que l'État, dans certains domaines, et notamment ceux qui ont pour objectifs de préserver les conditions sociales et environnementales de vie des habitants, reste maître. »

**Réponse de Monsieur le Maire :** « Encore une fois, ce soir, nous avons des motions d'intérêt général, mais nous n'avons pas vocation non plus à nous substituer au Parlement, même si nous avons un de ses représentants éminents à notre Conseil Municipal. On ne fera pas forcément de motion sur la SNCF, ou sur tout autre sujet d'intérêt national. Nous les avons faites concernant l'hôpital et l'aéroport parce que cela concernait directement notre Commune. Pour en revenir à ADP, je suis pour cette motion et j'y ai participé, compte tenu de la crainte que j'ai en matière de nuisances aériennes, et tout ce qui concerne l'environnement et le développement durable pour notre Commune, avec les conséquences que cela peut avoir pour nos concitoyens. Certes avec un ADP « national », nous n'avons déjà pas forcément le respect de tous les créneaux, des couvre-feux et autres. J'ai bien peur que demain, privatisé, le cahier des charges, ou les règles qu'on leur impose, durent quelques années, et que tôt ou tard, on arrivera à dépasser allégrement les bornes qu'on aura fixées. Donc, pour ces raisons qui me paraissent majeures, j'ai été à l'origine de cette motion. Sur le plan économique, nous allons profiter aussi du fait que nous avons un honorable parlementaire qui en a discuté directement à Bercy il n'y a pas très longtemps, et qui pourra nous donner les derniers éléments que Monsieur Lemaire aura pu lui fournir. »

**Intervention de Monsieur Reda :** « C'est un sujet que nous sommes un certain nombre à suivre, à l'échelle nationale et notamment des Parlementaires qui sont concernés par les plateformes aéroportuaires de Roissy et d'Orly. Nous sommes à peu près tous sensibilisés dans les mêmes termes, aux inquiétudes qui font jour de la part des associations de riverains et des habitants, sur les perspectives de développement des plateformes aéroportuaires, dans un contexte où le taux de croissance du trafic aérien national est 6%. 20 ans, c'est l'âge moyen

qu'auront les Indiens dans quelques années avec évidemment un rajeunissement des classes moyennes internationales, et donc un déplacement de cette classe moyenne beaucoup plus mobile à l'échelle internationale, notamment en avion. Donc on s'attend à une croissance très forte du trafic aérien à l'échelle internationale dans les prochaines années. Ce qui veut dire que notre responsabilité en tant que Nation, est de se positionner dans la compétitivité aéroportuaire, aérienne, et l'objectif de l'Etat aujourd'hui est d'essayer de construire son champion aéroportuaire qui pourra non seulement faire rayonner les aéroports parisiens à l'échelle européenne et internationale, et aller conquérir des marchés aéroportuaires à l'échelle mondiale. Dans cette configuration-là, ADP a déjà largement opéré sa mue. On peut regretter peut-être une modernisation pas totalement aboutie, mais a opéré sa mue dans cette ouverture internationale très large. Je ne vais pas me faire le porte-parole du Ministre de l'Economie, malgré l'amitié qui me lie à lui, mais ce que j'ai entendu, et ce dont je vous rends compte de manière assez neutre, c'est que la décision aujourd'hui n'est pas prise. Elle appartient au Président de la République. Le Ministre de l'Economie est très favorable à la privatisation d'ADP, dans le sens où Bercy considère que posséder des actifs immobilisés dans le groupe Aéroports De Paris ne relève pas des intérêts stratégiques de l'Etat et qu'il vaudrait mieux les placer dans un fonds pour l'investissement qui rapporterait davantage que les dividendes versés aujourd'hui par ADP, qui rappelons-le, est une entreprise à actionnariat public majoritaire rentable, ce qui est suffisamment rare pour être souligné. Un point rassurant est que cette privatisation, cette baisse de l'actionnariat public, dans ADP, si elle devait se faire, elle se ferait dans un nouveau cadre législatif. Puisqu'aujourd'hui le cadre législatif qui régit les infrastructures aéroportuaires, est la loi de 2005 qui donne exploitation illimitée dans le temps à ADP. Or il n'est pas question de laisser demain un actionnariat privé majoritaire, prendre la main d'un groupe qui en aurait une exploitation illimitée dans le temps des infrastructures aéroportuaires. Donc on s'orienterait vers une modification de la législation pour que le groupe en charge de la gestion des infrastructures aéroportuaires ait un contrat de type DSP, ou en tous cas une exploitation avec renouvellement dans le temps et limitation, qui est la seule méthode pour maintenir une forme de régulation. Sur la régulation (et là je crois que nous avons toutes les raisons de voter cette motion et de commencer à faire entendre la voix du territoire), il y a deux types de régulation, en tous cas pour Orly. Il y a le contrat de régulation économique entre l'Etat et les aéroports, qui court jusqu'en 2020 et qui va être renégocié. C'est celui qui fixe le niveau des investissements du groupe ADP et donc leur rentabilisation à l'avenir. Et la régulation qui est fixée par les fameux arrêtés ministériels qui fixent à la fois le couvre-feu qui interdit les atterrissages après 23h30 et les décollages avant 6h, et la limitation du nombre de créneaux horaires aériens qui limitent le nombre de mouvements dans l'année à Orly. Bruno Lemaire s'est dit favorable à ce qu'on examine un renforcement de ces obligations. Je ne suis pas certain que ça doit être la contrepartie à la privatisation. C'est pour ça que je maintiens le fait que sans être totalement hostile aux privatisations dans l'esprit, je ne suis pas certain que privatiser une frontière, privatiser un actif stratégique qui rapporte de l'argent à l'Etat, y compris sur le long terme, et privatiser un outil stratégique de compétitivité à l'échelle internationale, qui a des répercussions aussi importantes sur le territoire, soit une bonne mesure. D'ailleurs on le voit sur la privatisation de l'aéroport de Toulouse sur laquelle l'Etat a reculé, alors même qu'elle avait été lancée par le Ministre de l'Economie précédent, qui est aujourd'hui Président de la République. Ce qui veut bien dire que la privatisation des aéroports n'est pas l'alpha et l'omega, n'est pas forcément toujours la meilleure solution. Et aujourd'hui personne je crois ici, n'est spécialiste du monde aéroportuaire, en tous cas, ne peut se prononcer sur la rentabilité à long terme de l'aéroport de Paris. Mais si on prend nos intérêts, nous, en tant que Conseil Municipal d'une ville de 15 000 habitants à proximité de l'aéroport d'Orly, aujourd'hui épargnée par les couloirs aériens, à côté d'un aéroport qui pourrait fonctionner au double de sa capacité actuelle, c'est-à-dire avec l'ouverture de nouveaux couloirs aériens qui potentiellement pourraient nous survoler, notre intérêt collectif est unanime et évidemment de poser des garde-fous et de montrer que nous sommes vigilants au statut de l'aéroport de Paris en est un premier. ADP, structure publique, actionnariat à majorité publique, ou actionnariat majoritairement privé, ne peut fonctionner que si la régulation est effective. Et aujourd'hui nous avons été un certain nombre à Bercy, de toute tendance politique par ailleurs, à réclamer une vraie police de l'air, qui viendrait encadrer la DGSC. Aujourd'hui on voit déjà qu'il y a des manquements du contrôle aérien, aux trajectoires qui devraient être respectées, ce qui fait que parfois on a quelques avions au-dessus de nos têtes qui sont détournés de leurs couloirs habituels. Et ça, ce n'est pas effectivement en lien direct avec la manière de gérer les aéroports, mais je crois que pour des questions d'interlocuteurs, de lisibilité, et de visibilité sur l'avenir, il est mieux que nous nous prononcions tout de suite sur une pérennisation de l'actionnariat public dans ADP, qui me semble pour l'Etat absolument stratégique.»

**Intervention de Monsieur Chauffour :** « De la manière que sur l'hôpital, je pense qu'il est légitime que ce soit Juvisy qui fasse une proposition, sur ADP, il me semblait que Paray-Vieille-Poste était bien placé pour le faire, à la fois parce qu'ils sont impactés, les deux aérogares sont sur Paray, il y a quand même une certaine connaissance, une certaine histoire... Paray n'est pas associée ? »

**Réponse de Monsieur le Maire :** « Si, sauf que Paray-Vieille-Poste l'a votée lundi déjà. »

**Intervention de Monsieur Chauffour :** Mais il a voté ce texte-là ? En l'état ? »

**Réponse de Monsieur le Maire :** « C'est une motion du Maire. Je ne me suis pas engagé sur la motion votée à Paray, c'est pour ça qu'elle n'est pas mentionnée dans l'objet. J'ai bien indiqué : Juvisy, Savigny et Viry. »

**Intervention de Monsieur Jadot :** « Comment ça se passe lors des privatisations d'aéroports, sur le contrôle aux frontières et sur le contrôle aérien ? Est-ce qu'on a des retours par rapport à cela ? »

**Réponse de Monsieur le Maire :** « Il y a une réglementation qui doit être établie par l'Etat et respectée en tant que telle. Le sujet étant : est-ce que, lorsque ce sera privatisé, ce sera autant respecté que si c'est public ? Normalement ça devrait l'être. J'ai des craintes, dans un horizon plus ou moins lointain, qu'il y ait plus de difficultés avec le privé que le public. »

**Intervention de Monsieur Riondet :** « Je voudrais vraiment faire la part des choses entre la privatisation et la mission d'intérêt général. Sur la mission d'intérêt général, sur les créneaux et le couvre-feu etc., j'y suis complètement favorable. Je pense que Juvisy fait partie de la motion, il y a Savigny, Viry-Châtillon. Vous me dites qu'il y a Paray. Quid d'Athis-Mons ? Est-ce qu'Athis rentre dans cette motion ou pas ? Parce qu'ils sont aussi intégrés ? J'aimerais savoir quel est le poids de cette motion vis-à-vis de la politique du Gouvernement ? Est-ce que le fait que cette motion soit signée favorablement par le Conseil Municipal aura un poids supplémentaire pour défendre les intérêts des Juvisiens, pour justement réduire le nombre de rotations de mouvements et de s'assurer qu'il n'y aura pas de vols entre 23h30 et 6h ? Ça j'y suis favorable. Sur la notion de privatisation, personnellement, que l'Etat descende en dessous de 50,6%, ça ne pose pas de problème. Je n'y suis pas défavorable. Je vais voter pour cette motion, mais il est noté "motion contre la privatisation...", je n'y suis pas complètement défavorable. Pour répondre à Monsieur Salvi, l'ADP en effet, est une société qui est plutôt bien gérée, qui rapporte de l'argent, ça n'a rien à voir avec la SNCF. »

**Intervention de Monsieur Salvi :** « Sauf que l'aéroport a été construit par l'Etat français, et c'est nous qui avons payé, comme les autoroutes. Compte-tenu de ce que j'ai dit, je suis effectivement contre la privatisation car on voit ce qui se passe quand les lobbies, avec leurs moyens, tels qu'on les connaît, peuvent remettre en cause les cahiers des charges y compris dans les DSP. Donc je suis pour le maintien du pouvoir de l'Etat sur ces grandes entités qui sont d'intérêt général, que ce soit dans les transports ferrés, aériens. D'ailleurs, dans les transports aériens, il faut quand même le dire, les avions ne paient rien. Il n'y a pas de taxe sur le gazole. C'est complètement injuste que ce moyen de transport qui est polluant, ne participe pas au coût social et environnemental qu'il cause aux citoyens. Je souhaiterais (peut-être que je referai une proposition la prochaine fois) que cette motion soit suivie d'une autre qui précise, ce que vous venez de préciser Monsieur Riondet effectivement, que le couvre-feu soit maintenu, que le nombre de vols soit maintenu, que les couloirs aériens... Quand on me dit "on vend ADP." C'est quoi ADP ? C'est l'outil ? C'est le foncier ? Qu'est-ce qu'on vend ? Parce que si on vend le foncier, c'est quand même compliqué. Après, que va-t-il se passer ? Peut-être que Monsieur Reda qui est proche de Monsieur Lemaire pourrait nous dire ce qui va être vendu exactement. Parce que dans la continuité, que va-t-il se passer derrière, sachant que quand l'avion sera out, puisque normalement avec la COP 21, l'avion devrait disparaître, sauf s'il vole en photovoltaïque ou avec une énergie propre. Je crois que c'est Nicolas Hulot qui a dit, à propos de la biodiversité, "tout le monde s'en fiche". Effectivement, l'environnement, tout le monde s'en fiche. Il faut anticiper et je présenterai une motion la prochaine fois pour apporter un peu de plus de précisions sur tout cela. »

**Intervention de Monsieur Chaufour :** « La question qui est posée, et elle n'est pas tranchée, est de savoir si l'Etat cède ou non 20% de ses parts dans l'actionnariat. Ce n'est pas la question de vendre le foncier, ADP, etc. Il se trouve que ADP est une entreprise dans laquelle à 51% des parts. Est-ce que c'est une bonne ou une mauvaise chose ? C'est un débat. Mais la question n'est pas de vendre le foncier etc., mais de céder ou non 20% de ses parts. Après, par rapport au débat qui nous anime, je pense qu'il y a aura à un moment une vraie question de besoin d'investissements par ailleurs, et de besoin d'argent public. C'est pour ça que je vous ai fait part de ma position : je n'en fais pas un sujet majeur. Autant la santé publique demande de l'engagement majeur de l'Etat, autant ADP, pour moi, n'a pas le même ordre d'importance. On parle beaucoup de la SNCF. Là-aussi, ne comparons pas ce qui n'est pas comparable. Aujourd'hui, certes, la problématique de l'actionnariat de la SNCF peut poser question, mais ce n'est pas ça qui pose débat aujourd'hui. Ce qui pose débat aujourd'hui, c'est les conditions d'ouverture à la concurrence d'un certain nombre de lignes avec un rythme qui a été annoncé. Je ne vois pas bien pourquoi la question du statut s'est inscrite dans le même débat, parce qu'à mon sens ça n'a rien à voir avec le débat national, c'est un problème interne à l'entreprise. Et se posera la question éventuelle du financement des lignes 8-5 et 8-7 parce que ce sont des lignes qui sont aujourd'hui déficitaires, et la question est de savoir qui les paiera demain, en sachant que le risque est que ce soit les Régions. Je ne veux pas non plus qu'on diabolise tout. J'étais à Strasbourg il y a peu de temps et à Strasbourg, ils ont la particularité d'être une Ville frontalière, qui fait, et plutôt bien, avec des situations françaises, des situations allemandes, des situations suisses, qui sont différentes, y compris en matière de transport. Honnêtement, je pense que la situation strasbourgeoise est plutôt un modèle en France. »

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (3 POUR: S. CLERC, E. CHAUFOUR, P. MORO-CHARKI, 25 CONTRE),**

**REJETTE l'amendement proposé par Monsieur CHAUFOUR.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (25 POUR, 3 ABSTENTIONS : C. BOURG, Y. JADOT, E. CHAUFOUR),**

**ADOpte cette motion.**

**ALERTE le Gouvernement sur les dommages irréversibles imputables à tout désengagement de l'Etat dans le capital du Groupe ADP et par conséquent, à la privatisation de l'aéroport d'Orly.**

**S'OPPOSE à ce projet et demande que les représentants élus du territoire soient consultés sur les choix stratégiques du Gouvernement par ADP.**

### **3) Vœu pour une recomposition territoriale intercommunale**

**Intervention de Monsieur le Maire :** « Cette motion a été votée en ce sens par la municipalité de Paray lundi dernier. Madame le Maire d'Athis-Mons proposera également une motion lors de ses prochains Conseils Municipaux. Cette motion tient à attirer l'attention des pouvoirs publics et des représentants de l'Etat sur la recomposition territoriale intercommunale dont nous attendons depuis le mois de janvier des décisions au niveau du Gouvernement. Et je dois dire que si j'ai quelques critiques à formuler vis-à-vis de la majorité du territoire, ce n'est pas par rapport aux difficultés qu'ils ont rencontrées pour établir le budget qu'on a eu à voter mardi. Sur le fond, j'ai certainement de grosses remarques à faire sur leur budget, mais sur la forme, je rends hommage au Maire de Morangis, Monsieur Noury, qui a réussi à faire un budget avec toutes les interrogations que l'on pouvait avoir, à la fois sur la composition intercommunale, sur les différentes dotations que peut ou ne versera pas l'Etat ; donc avec pas mal de difficultés qui sont directement liées au fait que le territoire dans lequel nous sommes insérés, ne peut pas fonctionner et c'est ce que nous décrivons dans cette motion. En termes démographiques, cela pose des questions puisque nous sommes toujours avec des départements qui sont quand même dotés d'un certain nombre de compétences alors qu'on a mis des établissements publics territoriaux comme le nôtre, à cheval par exemple sur l'Essonne et sur le Val de Marne, donc un établissement public de près de 700 000 habitants sur deux départements, ce qui pose des problèmes de fond. Je l'évoquais tout à l'heure avec des journalistes. En matière de compétence de Logement, vous avez, par exemple, le territoire qui en a la compétence, qui nous demande de siéger au sein de conférences intercommunales de Logement, pour discuter de plans globaux de Logement, sous l'autorité du Préfet du Val de Marne, alors que jusqu'à plus ample information, nous sommes toujours en Essonne. J'ai donc interrogé aujourd'hui par courrier, la Préfète de l'Essonne, pour savoir quelle était sa position vis-à-vis du fait que nous serions amenés à siéger au sein d'une instance qui va discuter des problématiques de Logement sur nos communes, dirigée par le Préfet du Val de Marne, alors qu'encore une fois, nous sommes en Essonne. Sur le principe, on voit bien que ça ne fonctionne pas. Ça ne fonctionne pas aussi parce que nous n'avons pas les mêmes leviers fiscaux dans un établissement public territorial que dans un EPCI. Donc des disparités, des difficultés liées également à l'échelle. Pour que ça fonctionne bien, j'ai connu la création des EPCI au début des années 2000, où on demandait la libre adhésion des communes qui le souhaitaient et qui unissaient leurs forces parce qu'elles avaient des projets, des programmes, en commun, qu'elles étaient prêtes à le faire, et l'Etat les soutenait par des subventions. Aujourd'hui on nous marie de force dans des territoires qui sont beaucoup trop importants et dans lesquels on ne voit pas d'intérêt commun véritablement se dessiner, et a fortiori pour partager des déficits ou des diminutions de financements de la part de l'Etat. Nous avons fait une motion qui est relativement large parce que nous attendons aussi des propositions du Gouvernement, et en fonction de la réforme territoriale que j'espère avoir quand même un jour, nous pourrions nous inscrire. Et tout ce que nous demandons, c'est que dans cette réforme territoriale, les futures instances aient à la fois la possibilité de réunir des villes qui ont des projets communs, qui ont également des questions et des problèmes sur lesquels ils veulent trouver des solutions communes ; qu'elles aient également une capacité de mobiliser des financements, que ce soit par le biais de ce que peut verser l'Etat, et aussi par un dynamisme fiscal, parce que dans le cas d'un EPCI, on aurait la possibilité d'avoir des recettes de ce type, ce que n'a pas le territoire. Et c'est donc l'objet de la motion que nous vous proposons ce soir. »

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite « MAPTAM », crée, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, trois métropoles à statut particulier dont un Etablissement Public de Coopération Intercommunale dénommé Métropole du Grand Paris (MGP).

La MGP est constituée de la ville de Paris, de 123 communes de la petite couronne (départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne) et de 7 communes limitrophes de l'Essonne et du Val d'Oise. Elle rassemble près de 7,5 millions d'habitants.

La MGP est également constituée de 12 établissements publics territoriaux (EPT) très disparates en termes démographiques (de 300 000 à 700 000 habitants), sociologiques et économiques. Les EPT ont chacun développé des modèles très différents d'organisation et d'intégration.

Cette réalité rend difficilement lisibles le rôle et les compétences exercées par chaque entité tant auprès des élus que des habitants qu'ils représentent. A cette crise institutionnelle s'ajoutent d'importantes complications financières car contraints de s'appuyer sur la perception de dotations fragiles et faute de disposer de levier dynamique de recettes, les EPT ne remplissent pas leur objectif de redistribution des richesses et de substitution aux EPCI préexistants.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon appartiennent à l'EPT 12 Grand-Orly Seine Bièvre. La ville de Viry-Châtillon confirme son choix qui l'a

porté à rejoindre une intercommunalité cohérente avec son bassin d'emplois, ses axes structurants et sa sociologie urbaine autour des pôles d'Orly et de Rungis.

Toutefois, après seulement deux ans d'existence, les élus des communes composent avec de trop nombreuses limites organisationnelles :

- Le territoire, composé de 24 communes et de 679 463 habitants, sur deux départements différents (Val-de-Marne et Essonne), est trop vaste et trop hétérogène pour porter une vision partagée de l'avenir.
- Le manque d'ambition et de moyens, rendant difficile pour nos concitoyens d'identifier très clairement les compétences de notre nouvelle intercommunalité et de comprendre ce « mille-feuille » administratif.
- Une absence de cohérence dans la constitution de ce territoire s'avérant insurmontable, due principalement aux disparités immenses entre les bassins de vie d'est en ouest, du nord au sud et de l'Essonne et du Val-de-Marne. Ces différences auraient pu être une véritable source d'enrichissement si notre territoire ne comptabilisait pas de nombreuses fractures économiques, démographiques, urbaines ou encore liées à la mobilité. La définition de l'intérêt territorial et du projet de territoire apparaît aujourd'hui comme très complexe au regard de toutes ces différences.
- Une construction budgétaire est très compliquée à mener, en atteste l'élaboration de budgets « territorialisés » relatifs aux périmètres des anciens EPCI (CALPE, CASA, CAVB) alors même que les recettes reposent presque uniquement sur les villes qui faisaient déjà partie d'une intercommunalité. Les marges de manœuvre financières sont en effet de plus en plus réduites du fait du statut *sui generis* de notre territoire. L'impôt économique (CFE) et la contribution obligatoire des communes (FCCT) sont actuellement les seuls leviers disponibles pour le fonctionnement comme pour les projets d'investissement du territoire.

Malgré notre bonne volonté et la mise en œuvre du principe de « coopérative des villes », l'actuelle organisation du territoire ne donne pas satisfaction. De plus, la mutualisation revendiquée des moyens n'a pas entraîné la diminution tant espérée des dépenses publiques ce qui ne laisse pas entrevoir une amélioration de la trajectoire financière. L'efficacité de la dépense publique au service des habitants du territoire pourrait être largement améliorée.

Face à ce constat, la recomposition de notre territoire est une solution qu'il nous faut envisager, elle ne saurait être écartée de la réflexion institutionnelle engagée par le Président de la République.

Dans ce contexte :

Les Villes de l'Essonne du territoire (Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, Viry-Châtillon) plaident pour la création de nouvelles intercommunalités de projet cohérentes avec les bassins de vie composants de la métropole régionale.

Les Villes sollicitent la prise en compte des spécificités interdépartementales de l'actuelle Métropole du Grand Paris dans le but de lever les incohérences administratives et les difficultés d'organisation qu'elles génèrent.

Les Villes réaffirment leur vision d'une intercommunalité, en Île-de-France, reposant sur des véritables coopératives de communes porteuses d'innovations, de véritables agglomérations de projets, plus lisibles pour tous nos concitoyens. Ce changement relève du bon sens et d'une action commune et ambitieuse pour nos villes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Intervention de Monsieur Chauffour :** « J'entends ce que vous avez dit, y compris sur la nécessité d'avoir une position. Pour autant, et là si j'ai fait une proposition alternative à laquelle je tiens, c'est parce qu'il me semble qu'il faut être plus responsable, c'est-à-dire faire des propositions assez concrètes, et qui s'inscrivent dans le cadre de la loi. Vous dites, et je partage, que la manière dont la Métropole du Grand Paris, les Etablissements Publics Territoriaux, ont été composés, est une absurdité. Je pense que nous le partageons, nous l'avons dénoncé à l'époque, et nous sommes sur cette logique-là. Il faut également rappeler les circonstances dans lesquelles nos communes se sont retrouvées intégrées dans la Métropole du Grand Paris. Cela a été un choix, que nous avons d'ailleurs porté en commun, mais choix à l'époque par défaut, rendu possible par un amendement parlementaire. Pourquoi ? Parce que la proposition qui était faite, mais qui était un non-choix, par le Préfet de l'Essonne à l'époque, était un schéma de coopération intercommunal. Sans les communes de Paray et d'Athis-Mons, qui avaient la possibilité légale d'intégrer le Grand Paris pour des raisons de voisinage immédiat, le reste des communes de l'ex-agglomération des Portes de l'Essonne se retrouvaient rattachées de fait à l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine. C'est dans ces conditions-là, et compte-tenu de l'importance du bassin d'Orly, que nous avons, les uns et les autres pensé que c'était une bonne solution. Que pour autant, la Métropole a réussi, comme certain ont pu l'espérer, pour ma part je ne le crois pas. Est-ce que le territoire de l'EPT 12 est un territoire cohérent ? Je suis sûr que non. Je pense que c'est un territoire qui s'est constitué par raccroc, parce qu'au départ il

n'était sans doute pas question qu'il y ait la partie essonnoise. Ce territoire-là n'a pas de sens. J'insiste sur le fait que dans tous les cas, il faut insister sur ce qui a été la base de la réflexion, et qui a réuni des communes du Val de Marne et de l'Essonne. J'entends ce que vous dites sur les problèmes de préfet, mais au-delà des problèmes de préfets, je crois que nous avons un bassin, une dynamique de vie, une dynamique d'emploi, qui est malgré tout celle du pôle d'Orly. Nous n'avons aucun intérêt à nous détacher de cette dynamique du pôle d'Orly. Donc je suis favorable à ce que l'on dise clairement que notre pôle, si demain il y a une agglomération, un EPCI à fiscalité propre et à liberté de taux, dans le Grand Paris ou sans Grand Paris (pour moi ça n'a pas grande importance), peut être celui du pôle d'Orly. J'y suis très favorable et je pense qu'on a intérêt à le dire. Deuxième élément : j'insiste dans le texte alternatif que je vous ai proposé sur le fait qu'en aucun cas, les communes essonnoises du Nord Essonne ne doivent partir divisées. Parce que la question qui s'est posée à l'époque, c'est que malgré tout (et je peux comprendre, la posture de Paray et d'Athis qui en avaient la possibilité légale), ça mettait les autres collectivités dans une logique insupportable à tous points de vue, du bassin de vie, et y compris financière. Aujourd'hui, si cette situation-là se reproduisait, et rien ne permet de dire que ce ne serait pas le cas, nous serions dans la situation ante, c'est-à-dire probablement une agglomération de 100 000 habitants que nous devrions rejoindre sans être vraiment désiré. Je ne sais même pas laquelle nous accepterait et dans quelles conditions. Donc je pense qu'il y aurait une forte maladresse. Le troisième élément qu'il me semble important de rappeler et je l'intitule sous le terme "refus du repli", est que, oui, aujourd'hui, le Grand Paris ne répond pas à nos exigences. Oui l'EPT 12, comme d'autres d'ailleurs, n'est pas à la hauteur des enjeux. Pour autant, ne cédon pas à la tentative de dire que c'est l'ensemble de la solidarité intercommunale ou l'ensemble du fait métropolitain qui est un échec. Je crois que nous nous tromperions de combat et aujourd'hui, les exemples, qu'ils soient nationaux ou internationaux, prouvent tous le contraire. Donc il faut que nous allions à la conquête d'une métropole et d'un territoire ambitieux. En matière d'évolution et de méthode, j'ai préconisé qu'on ne se limite pas à simplement une posture des maires, mais qu'on s'inscrive dans une volonté de travailler. J'ai fait une suggestion là-dessus, car là, pour le coup, il n'y a pas urgence à une semaine près. Je ne suis pas certain que les autres Conseils Municipaux ne soient pas favorables à une évolution de méthode. Nous aurons, je l'espère, une modification de la Constitution. Je ne sais pas s'il y aura des modifications de la Métropole et des EPT avant, mais en tout état de cause, si cette modification de la Constitution est votée, elle donnera, par la modification de l'article 62, la possibilité d'expérimentation. Et dans tous les cas, il faut, au minimum, que nous nous inscrivions dans cette dynamique-là. Et cette dynamique-là justifie que nous travaillions dès maintenant de manière très large, au sein des Conseils Municipaux, sans dire que c'est uniquement l'avis des maires, mais au sein des Conseils Municipaux rassemblés en y associant les habitants, pour dire que nous porterons une vraie dynamique. Et si demain, au titre de l'expérimentation éventuellement, ou au titre d'une évolution de la loi, si elle la précède, si nous nous battons pour ce territoire du Grand Orly, quel qu'en soit le nom, je pense que nous serons forts de ce travail que nous aurons mené en bonne intelligence, ensemble, en y associant les habitants, les acteurs économiques, les acteurs sociaux, les acteurs associatifs de notre territoire. C'est dans ces conditions-là, non pas que nous obtiendrons gain de cause (il ne s'agit pas d'un combat, ce n'est pas du frontal contre tel ou tel), que nous pourrions ne pas commettre la même erreur que celle qui a été faite au moment de la Métropole du Grand Paris et des établissements territoriaux, qui étaient condamnés de fait à l'avance parce qu'ils n'étaient pas souhaités, par les Communes, par les acteurs, et de facto, ils étaient condamnés à la situation que l'on connaît aujourd'hui. Ne tombons pas dans le même travers, organisons dès maintenant un vrai travail constructif, tous ensemble, parce que la méthode a presque autant d'importance, plus d'importance même, que le vote lui-même. La méthode montrera que l'ensemble des Juvisiens, des Athégiens, des Paraysiens, des Saviniens, des Castelvirois, ou des Morangissois, pourront dire que ce territoire du Grand Orly, au sein d'une agglomération, d'une communauté urbaine, à fiscalité propre, est quelque chose qui a du sens pour eux. C'est pour ça que j'ai écrit ce texte, qui n'est pas un texte d'opposition, mais qui propose de construire autrement. »

#### **Monsieur Chaufour propose un amendement sous forme de rédaction alternative :**

« Les Lois MAPTAM et NOTRe ont permis une recomposition territoriale.

Les choix du législateur et de l'Etat pour l'Ile de France ont eu pour effet la création d'une Métropole du Grand Paris et de douze territoires déconcentrés de cette dernière, les Etablissements Publics Territoriaux.

La méthode retenue était fortement discutable.

Si l'obligation d'une coopération intercommunale ainsi que celle d'établissements publics dont le seuil de population devait être cohérent avec la densité francilienne, la liberté fortement contrainte des communes était contradictoire avec une ambition partagée.

Le processus de création n'est pas seul en cause et la MGP est très récente.

Pour autant, contrairement à d'autres métropoles nationales ou aux « villes-monde » dans d'autres pays, cette organisation n'atteint pas les objectifs souhaitables en Ile de France.

Il est donc pertinent et légitime d'émettre des propositions, alors même que, sur proposition du Chef de l'Etat, le principe d'expérimentation pourrait être retenu dans le cadre d'une évolution de notre constitution

Celles-ci devraient notamment permettre un nécessaire rééquilibrage de la métropole Francilienne, et principalement :

- La réduction des facteurs de concurrences, foncières ou fiscales ;
- Une péréquation accrue grâce à un dispositif regroupant l'ensemble des fonds et dotations actuelles, dans une volonté de pérennité indispensable pour les collectivités et les territoires ;
- De véritables territoires intercommunaux, à fiscalité propre et dotés de la liberté de taux, dont la taille et la composition puissent être librement modifiés en respect des modalités de la loi ainsi que des règles de

majorité qualifiée en vigueur pour la solidarité intercommunale, à même de mieux répondre à la nécessaire proximité mais également aux enjeux de mutualisation, d'amélioration et d'optimisation du service public ;

- Une volonté métropolitaine francilienne ne créant pas de clivages artificiels entre ville centre, petite et grande couronne, mais prenant en compte la totalité de la zone urbaine dense ;
- Des territoires intercommunaux aux services des ambitions indispensables pour les habitants de nos communes, notamment l'amélioration forte des mobilités, la qualité urbaine, l'urgence environnementale, une l'attractivité économique permettant des emplois à proximité des logements, un effort majeur en matière de formation, d'offre de santé et de services, de logements ...

Cette volonté, ces ambitions doivent nécessairement être affirmées au travers de cinq exigences et une méthode de travail :

Un esprit de responsabilité : notre commune ne peut s'exonérer de la Loi, et nous ne pouvons le laisser croire à nos habitants.

Une ambition territoriale forte. Nos communes sont pleinement intégrées, au plan de l'emploi, de la formation, des déplacements ou de l'activité commerciale, dans le territoire dit « du grand Orly ».

Cette dynamique forte a été validée par la volonté historique partagée de chacune des villes et la signature d'un Contrat de Développement Territorial. Ce bassin de cohérence territoriale est, et doit rester, notre choix.

Un Nord-Essonne uni. Tant lors de la création, essentielle, de l'une des premières agglomérations franciliennes avec les Portes de l'Essonne que lors de ses évolutions, le choix d'éviter des divisions au sein du Nord-Essonne constitue un atout majeur. Toute préconisation, et à fortiori, toute décision relative au territoire devra respecter l'unité de notre bassin de vie Nord-Essonniens, au sein d'une intercommunalité plus vaste.

Le refus du repli. Les nécessaires évolutions du Grand Paris et de ses territoires restent notre priorité. Le refus d'y être pleinement intégré, outre la négation de la dynamique de notre bassin de vie du « Grand Orly », conduiraient d'une part à un émiettement, d'autre part à un risque de rattachement à des agglomérations Essonniennes nous concernant peu, notamment celle du Val d'Yerres-Val de Seine. Cela n'est pas la volonté de notre commune.

Le souhait d'une évolution. Nous portons donc auprès du parlement et de l'Etat la volonté de territoires intercommunaux dotés de la fiscalité propre, et plus particulièrement la création, nous concernant, d'un territoire supplémentaire au sein de la métropole francilienne, regroupant principalement les communes de l'ancienne agglomération des Portes de l'Essonne ainsi que celles concernées par le contrat de développement territorial du Grand Orly.

Une démarche d'ambition intercommunale et de communes responsables. N'étant pas contraints par l'urgence compte tenu de la loi en vigueur, nous souhaitons inscrire cette démarche dans une volonté de responsabilité et de travail nécessaires à un projet durable, allant au-delà d'effets d'annonces, ainsi qu'à la nécessaire association des habitants, des acteurs économiques, sociaux et associatifs.

Cette action exige un consensus des communes concernées, indispensable à une véritable ambition territoriale future ainsi qu'à la proposition, à l'égard du législateur et du Gouvernement, d'un objectif ambitieux, réaliste et responsable.

Cette dynamique pourra être mise en œuvre grâce, entre autre, à la composition d'un « groupe d'ambition territoriale », regroupant plusieurs élus de chacune des communes concernées, dans le respect de la pluralité des conseils municipaux. Au sein de chaque commune, et à l'initiative de ces dernières, devra être mis en œuvre un processus concertant ses acteurs.

Celui-ci pourra soumettre ses préconisations avant l'été 2018. »

**Réponse de Monsieur le Maire :** « J'ai bien compris ce que vous avez dit. Ceci dit, la motion telle qu'elle est écrite, ne va pas en contradiction avec ce que vous souhaitez. Quand on dit "les Villes de l'Essonne intégrées dans le territoire plaident pour la création de nouvelles intercommunalités de projet cohérentes avec les bassins de vie composants de la métropole régionale", ça n'exclut pas bien entendu le fait que toutes les Villes qui sont autour d'Orly sont dans un bassin de vie, et que ce qui part d'un intérêt général peut être conçu par rapport aux particularismes que vous indiquez. Ensuite, sur le fait qu'on peut faire des propositions, dans la mesure où on écrit que "les Villes réaffirment leur vision d'une intercommunalité reposant sur des véritables coopératives de communes porteuses d'innovations, de véritables agglomérations de projets, plus lisibles pour tous nos concitoyens", c'est évident qu'on a envie de travailler ensemble et d'arriver à des projets et à des propositions en ce sens, ce qui correspond à ce que vous venez de dire. Sur le fond, je pense qu'on est tout à fait d'accord. Sur la forme, encore une fois, excusez-moi de me répéter, si toutes les Communes votent la même motion, ça me paraît plus efficace. Je ne pense pas que ça vienne en contradiction avec ce que vous mentionnez. »

**Intervention de Monsieur Chaufour :** « Sur ce sujet, c'est dommage. Que vous rencontriez l'ARS, on est dans l'urgence, on n'est pas d'accord mais on comprend. Là, on est dans un enjeu qui ne nécessite pas d'économiser le temps, on n'est pas à une semaine près. »

**Réponse de Monsieur le Maire :** « Depuis le début du mois de janvier, on attend quand même cette recomposition territoriale. Quand je dis qu'on n'arrive pas à travailler au sein du territoire, c'est bien parce qu'on n'a aucune décision du Gouvernement. Et ce n'est pas moi qui le dis tout seul, ce sont quasiment tous les Conseillers territoriaux qui étaient encore réunis hier pour le vote du budget, en dehors du fait que nous n'étions pas forcément d'accord sur la manière de gérer le territoire, parce qu'on a effectivement des idées différentes. On était tous d'accord sur le fait de dire qu'il y a quand même une impossibilité de gérer ce territoire parce qu'on n'a pas de décision gouvernementale. Donc si les Villes, quelque part, ne se positionnent pas et ne disent pas dès

aujourd'hui au Gouvernement, à ses représentants, que ça ne fonctionne pas, qu'on a envie de travailler différemment, et exactement de la manière dont vous l'avez dite, que nous sommes tous ensemble, prêts à faire des propositions tenant compte de nos bassins de vie, de notre volonté commune de travailler sur des projets sur lesquels on est tous d'accord pour se mettre ensemble autour d'une table, ça me va très bien. Et ça ne me paraît pas du tout en contradiction avec ce que vous avez dit. Par contre je suis en contradiction avec le fait que vous nous dites qu'on a tout notre temps. Non, on n'a pas le temps. Il faut absolument qu'on avance. Ça fait deux ans que ça ne marche pas ce territoire. Donc on attend encore combien de temps ?... Ça fait deux ans qu'on ne fait rien sur notre territoire. Ça fait deux ans qu'on essaye de continuer tant bien que mal comme on le faisait auparavant. Donc il y a une véritable urgence. Et on attend toujours ce que veut faire le Gouvernement. »

**Intervention de Monsieur Dezetter :** « Monsieur le Maire, mes chères collègues, Messieurs et Mesdames, en accord avec mes collègues du Mouvement Démocrate de la circonscription j'ai préparé cette intervention : C'est avec soulagement que je constate que mes collègues partagent ce scepticisme au bien-fondé de notre appartenance à cette structure, l'EPT 12. Je rappelle qu'à l'origine nous étions une très grande partie d'entre nous pour un territoire proche sur le bassin de vie d'Orly (donc Grand Orly uniquement), et pas pour une très grande structure de 700 00 habitants. Nous émettons le vœu de quitter l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre (EPT 12) alors que le gouvernement n'a toujours pas rendu sa copie sur l'avenir de la Métropole. Néanmoins je soutiens le vœu de sortir de l'EPT 12, mais je suis conscient que nous prenons le risque d'un nouveau découpage administratif qui pourrait nuire à la cohérence de notre territoire. Nous risquons d'aller par exemple au Val d'Yerres Val de Seine ce qui n'aurait très peu de cohérence de bassin de vie ou pire, avec le Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart. Je reste rattaché à ce qui définit un bassin de vie (les transports, le travail, le commerce). N'oublions pas que le Gouvernement travaille actuellement sur la réduction du nombre parlementaires. Négliger les conséquences d'un nouveau découpage administratif qui pourrait être fait au détriment de notre circonscription. »

**Intervention de Monsieur Salvi :** « J'entends ce que dit Monsieur Dezetter et je trouve un peu dommage que vous ne soyez pas intervenu lorsqu'on a débattu de notre entrée dans le Grand Paris et de notre entrée dans l'EPT 12 à l'époque, puisque, pour ma part, je reste en cohérence avec ce dont je m'étais expliqué à l'époque. C'est-à-dire qu'effectivement, rentrer dans des intercommunalités immenses, qui ne sont plus à taille humaine, allait nous poser de gros problèmes à tous les points de vue. Et du fait qu'effectivement à l'époque, j'avais pris position contre cette intégration dans l'EPT 12 et contre la loi qui réorganisait tous les territoires sans demander l'avis des citoyens et des élus, je souscris tout à fait à ce que vous avez dit. Pour ma part je ne me prononcerai pas sur cette motion, puisque du coup, étant contre au départ, nous nous retrouvons dans une configuration que je n'avais pas voulue, et Mounia Benaili fera de même. Effectivement, je souscris tout à fait. Est-ce que cette motion va avoir un poids au niveau national ? J'espère que la proposition de loi de Monsieur Reda a une chance d'aboutir, sinon cette motion ne va pas valoir grand-chose. »

**Intervention de Monsieur Nasse :** « Je rejoins ce que vient de dire Quentin Dezetter. Je crois avoir compris, à la lecture de la motion, ce qu'on ne veut pas, ce qu'on ne veut plus. Mais je n'ai vraiment pas compris ce qu'on veut. Et je crains que la rédaction un peu vague, ou floue, n'encourage le choix entre toutes les options que vient de décrire Quentin Dezetter. On pourrait très bien nous dire : "on comprend votre souci, on vous exclut de l'EPT 12. Vous regagnez Grigny, Evry, si vous considérez que c'est plus efficace pour vous." Personnellement, je ne prendrai pas part au vote parce que j'aime bien comprendre ce pour quoi je vote, et là je ne comprends pas ce qu'on veut. Je comprends ce qu'on ne veut plus. Mais est-ce qu'on ne court pas le risque qu'avec cette rédaction un peu alambiquée, d'offrir le choix au Gouvernement de nous imposer finalement quelque chose qui serait pire que ce qu'on a actuellement. Est-ce qu'on veut un EPT 13 ? Est-ce qu'on veut sortir du Grand Paris ? Franchement, toutes les options sont possibles quand on lit cette motion. »

**Réponse de Monsieur Reda :** « Et c'est précisément pour cela qu'on l'a écrite comme cela. Parce que ce texte part d'un constat simple. Nous sommes laissés en rase campagne métropolitaine par le Gouvernement qui devait choisir en octobre, puis en novembre, puis en décembre, puis en janvier, puis en février, puis en mars, puis cette semaine, puis probablement plutôt cet été, ce qu'il veut faire pour la Métropole du Grand Paris, avec un Préfet de Région Île-de-France qui est à la manœuvre pour proposer des scénarii au Gouvernement, et un Président de la République qui probablement, soit par engorgement des réformes actuelles, soit par méconnaissance du territoire métropolitain et manque de relais politiques dans les différents Conseils divers et variés qui le composent, a du mal à trancher. Quel est le sens de ce texte ? Il est d'abord pour interpeller le Gouvernement lui-même, donc l'État, sur l'attente, la lassitude, la colère aussi par certains égards des élus qui, dans les communes, et en particulier les maires, se sentent dépossédés, non pas parce que les compétences sont partagées avec des intercommunalités, mais parce qu'elles ne sont pas exercées par les intercommunalités et qu'on interdit aux communes de les exercer. Si je prends un exemple simple : aujourd'hui, on a quand même le sujet de la Voirie qui ne peut être exercée que par le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre, par transfert de la compétence obligatoire, donc qui ne peut plus être exercée par la Commune de Juvisy, même pour des menus travaux de voirie ; avec un territoire qui n'est pas assis sur des ressources dynamiques, notamment de fiscalité-ménages, et qui donc est obligé dans ce budget 2018, de diviser par deux ses investissements (ce qui fait une division par deux des investissements voirie de Juvisy qui n'étaient déjà pas les plus importants de l'intercommunalité), et qui l'année prochaine se retrouve en situation de crash financier, puisque la législation fait que le territoire perd peu à peu la fiscalité économique, et perd également un certain nombre de dotations qui, sans aller dans le détail, font que nous perdons plusieurs millions d'euros l'année prochaine à l'échelle territoriale. Donc il y a un sujet de gestion



des territoires eux-mêmes. Et ce vœu est un peu concomitant à la proposition de loi que j'ai déposée, qui est légèrement provocatrice, et qui n'ira certainement pas plus loin que la provocation, mais qui au moins lance le débat, y compris chez nos amis de la majorité, qui est qu'il faut supprimer les établissements publics territoriaux, qui sont une couche du mille-feuilles qui a été ajoutée pour capter l'argent des communes, pour ne rien en faire si ce n'est des frais de structures impressionnants, qui en plus dans ce qui nous concerne dans l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, sont accaparés probablement à mauvais escient. Et c'est pour ça qu'hier soir, avec Michel Perrimond, en votre nom, nous avons voté contre le budget 2018 de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre. Ce vœu répond aussi à l'appel du pied de la Préfète de l'Essonne, qui elle-même se trouve dépassée par la gestion de notre périmètre puisque notre périmètre étant à la fois val-de-marnais et essonnien, la Préfète de l'Essonne se dit incompétente (au sens formel du terme) sur un certain nombre de délibérations que nous passons, et donc sur l'essentiel de la vie locale de notre territoire nord-essonnien. Quel est le plan B ? Aujourd'hui nous n'avons pas voulu parler au nom d'un certain nombre d'autres communes, et nous n'avons pas voulu présenter une proposition. Je vous livre mon sentiment. C'est que nous devons en revenir à une métropole qui soit un fait métropolitain, et je rejoins exactement ce qu'a dit Etienne Chaufour, c'est-à-dire que ça serait absolument ravageur aujourd'hui, et surtout hors du temps, de ne pas vouloir construire une métropole ambitieuse, compétitive à l'échelle internationale, européenne etc. Et je pense que le Grand Paris est aujourd'hui asphyxié par son hyper-institutionnalisation, et qu'à vouloir faire des Conseils à tous les étages, des postes à tous les étages, et surtout des affrontements politiques entre une Métropole de droite, une Ville de Paris de gauche, une Région de droite, des Départements de droite et de gauche, des EPT de droite et de gauche, on est en train de tuer totalement ce qui fait une métropole, c'est-à-dire l'efficacité économique. Et cette efficacité économique, on peut l'obtenir par une fédération des territoires, par un fait métropolitain qui s'appuie sur de projets pilotés par l'Etat, pilotés éventuellement par la Région, mais qui n'a pas à être asphyxié par une hyper-institutionnalisation. Ce qu'on demande en fait, c'est alléger la structure métropolitaine, et en revenir à des intercommunalités de bassins de vie. La deuxième étape sera de dire dans quel sens nous voulons travailler dans le sens des bassins de vie, parce que faire des grands territoires, faire des grandes agglomérations, voire faire des Départements qui demain se transformeraient en territoire d'intervention de la Métropole du Grand Paris, c'est acter des territoires gigantesques où les communes sont livrées à elles-mêmes sans les moyens de fonctionner. C'est tuer l'intercommunalité, qui ne me semble pas être le sens de la loi, et le sens de l'histoire depuis 15 ans. Ce qui veut dire que nous devons revenir à des intercommunalités. Je l'ai dit en ces termes au Préfet de Région, que nous avons construits un territoire du Grand-Orly qui fonctionnait, sur lequel les élus étaient prêts à travailler ensemble, sur lequel les élus qui avaient l'habitude de travailler dans des communes isolées (je pense à Rungis, à Chevilly-Larue, à Thiais, à Orly, à Villeneuve-le-Roi, à Ablon, qui étaient d'accord pour venir en intercommunalité même si elles n'avaient pas une majorité politique qui était la leur). Nous avons tous signé d'une même main, nous avons créé une association qui existait, que nous avons relancée à l'occasion de cette réforme territoriale. Nous étions tous favorables, et pour des simples motifs de seuil d'habitants, nous ne pouvions pas faire cet EPT qui aurait été effectivement un EPT 13. J'ajoute que si on veut faire un Grand-Orly total, d'autres villes en Essonne pourraient être concernées, outre les six villes actuelles. Je pense à la Commune de Wissous, en dépit de l'actualité, ou à des communes qui sont directement exposées, à l'impact économique mais aussi environnemental de l'aéroport d'Orly. Donc effectivement, nous avons des propositions. Sauf que le Gouvernement n'a pas ouvert aujourd'hui le temps de la concertation sur les propositions. Ce que nous disons ici, c'est que nous avons besoin de rouvrir le débat, de rouvrir la composition territoriale, pour amener nos propositions. Et je crois que nous serons tous d'accord pour dire que nous n'avons pas varié d'un iota sur le sens de notre proposition. Est-ce que nous voulons aller avec le Val d'Yerres Val de Seine où le seul projet qui peut nous être proposé, en termes de liaison, c'est un nouveau pont sur la Seine qui, à ma connaissance, n'a pas l'assentiment de notre territoire nord-essonnien ? Ce n'est pas possible. Est-ce que la possibilité c'est d'aller vers le Grand Evry, c'est-à-dire de nous tirer vers un Sud-Essonne qui n'est pas forcément le lien et le bassin de vie naturel de nos habitants ? Ce n'est pas possible. Est-ce que le sens de l'histoire, c'est de nous tirer vers un territoire de Paris-Saclay pour nous dire que nous sommes amenés à voter dès demain un hôpital pour le Plateau de Saclay, puisque nous sommes dans la dynamique du Plateau de Saclay ? Ce n'est pas possible. Notre seul choix est l'aéroport d'Orly. Et pour tout vous dire, à l'issue de cette rencontre avec le Préfet de Région, celui-ci a parfaitement compris que notre objectif était de couper en deux l'EPT 12. Pour en arriver là, comme toujours avec l'Etat et ces négociations nationales, il faut passer par un certain nombre d'étapes et de chemins, mais je suis très confiant dans le choix que nous avons fait stratégiquement. Le vœu vaut ce qu'il vaut. Mais je crois que nous serons scrutés dans ce que nous choisirons, votons, demandons. La pire des solutions est le statu quo, parce que le statu quo, c'est l'assèchement du budget d'investissement de nos communes, c'est la mort en 2019 des territoires qui ne seront plus que des superstructures qui n'auront plus aucun pouvoir d'investissements et d'intervention sur les territoires communaux, alors mêmes qu'elles en ont toutes les compétences. On est aujourd'hui dans un étai que nous n'avons pas voulu. Je voudrais rappeler ça simplement pour conclure mon propos : nous avons voulu le fait métropolitain, nous avons voulu le Grand-Orly, nous avons voulu travailler avec des communes qui n'avaient pas la même histoire départementale que nous, et par un simple trait de plume du Premier Ministre de l'époque, entre le choix des communes et la mise en œuvre de la loi Notre au 1<sup>er</sup> janvier 2016, nous avons eu une modification des périmètres et du sens-même de ces territoires par le simple fait du prince de l'Etat. C'est tout cela que nous mettons en lumière. Et c'est vraiment, j'insiste, la première étape, le point d'entrée, le prétexte (et comme tout prétexte, il est assez général avant d'en venir aux faits, à des détails), pour ouvrir le nécessaire débat que le Gouvernement ne veut pas ouvrir aujourd'hui, mais que tout le monde attend sur les territoires. »

**Intervention de Monsieur Nasse :** « Evidemment, c'est un vœu. Et on peut penser qu'il ne sera pas exaucé tout de suite. Mais si par hasard, on exauçait notre vœu en y piochant ce que les autorités supérieures, les décisionnaires veulent, il n'y aurait pas de deuxième étage à la fusée, c'est-à-dire qu'on nous dirait : "on a bien compris que vous n'êtes pas bien dans les structures actuelles, on vous renvoie dans les ténèbres extérieures, et débrouillez-vous avec votre bassin local". Donc à tout le moins, je pense qu'il faudrait introduire dans notre vœu, l'idée que nous souhaitons rester dans la Métropole du Grand Paris. Parce que là ça n'apparaît nulle part. Donc on fait exploser le truc, et on veut autre chose, et on risque de s'entendre dire : "vous voulez autre chose, on comprend très bien, allez jouer avec vos copains de Grigny et d'Evry". Donc si on peut avoir une incidence dans la rédaction pour dire que tout cela doit se dérouler au sein de la Métropole à laquelle nous tenons, je pense que ce serait plus sécurisant. »

**Réponse de Monsieur Reda :** « Ça ne peut se faire, sauf à ce que le Gouvernement revienne sur la Métropole du Grand Paris, qui de toute manière ne sera pas réduite dans son périmètre, mais ne peut être qu'augmentée ou supprimée, en l'état actuel du droit et de la loi, nous ne pouvons pas sortir et l'Etat ne peut pas nous sortir de la Métropole du Grand Paris, puisque des communes qui ont validé leur entrée dans la Métropole du Grand Paris et dont la composition est fixée par décret du Premier Ministre, juridiquement, ne peuvent pas sortir d'une Métropole. Donc aujourd'hui, nous ne pouvons jouer que dans le cadre de la Métropole. Et c'est d'ailleurs pour cela que nous ne pouvons pas voter ce soir pour une sortie de l'EPT, une sortie de la Métropole, comme d'autres communes de droit commun pourraient demander leur sortie d'un EPCI pour une adhésion à un autre EPCI. Nous sommes contraints par le cadre de la Métropole du Grand Paris. Et c'est dans ce cadre de la Métropole du Grand Paris que nous demandons une évolution dérogatoire puisque les EPT doivent faire au minimum 300 000 habitants selon la loi, mais il peut être dérogé à ce seuil selon des motifs différents, de démographie, de géographie, etc. »

**Intervention de Monsieur Chauffour :** « Le débat est intéressant car il éclaire pas mal de choses et c'est un débat de qualité. Il prouve que sur le fond, nous avons des positions fortement convergentes. Bien sûr, Monsieur le Maire, nous sommes d'accord sur vous soutenir. J'ai été confronté à ces situations-là au regard d'une intercommunalité et parfois l'exercice est extrêmement difficile. Et vous avez raison de dire que c'est insupportable de négocier dans des exigences budgétaires, des exigences de cadre de vie des habitants, de voirie, dans un environnement dont on ne sait même pas s'il est hostile ou simplement s'il ne peut pas. Donc oui, nous partageons ce constat qu'il faut que les choses évoluent sans pour autant jeter le bébé avec l'eau du bain. C'est là où je parle de paradoxe, parce que ce que nous allons exprimer doit absolument aller au-delà des postures. Je partage ce qui a été dit par Monsieur Nasse et par Monsieur Dezetter. Non pas que j'ai peur, absolument, mais je me souviens de ce qui s'est produit donc de dire, "nous ne voulons pas, nous exigeons, mais nous ne proposons rien", à mon avis, nous fragilise, à la fois pour prendre une position (parce que malgré tout nous sommes une collectivité responsable), et nous fragilise parce que je ne suis pas sûr que le Premier Ministre ne le fera pas. Il suffirait que le Premier Ministre modifie le périmètre et dise : "les communes essonniennes qui le veulent, vous rejoignez une agglomération". Je rappelle que la loi Notre, c'est 200 000 habitants, donc il faudra déjà en trouver une. Donc il me semble qu'il faut qu'on soit assez affirmatif, sur le Grand-Orly, sur l'unité des collectivités essonniennes. Je ne veux pas réécrire l'histoire mais la situation de Paray et d'Athis (et ce n'était pas de leur faute, ils avaient leurs raisons, elles étaient fondées, légales) nous a contraint à l'époque, donc il ne faut pas retomber dans le même piège. Evidemment vous allez nous dire que les autres mairies vont voter donc on est obligé de voter. Là, je vous demande, vraiment, instamment, Monsieur le Maire. J'ai fait une rédaction alternative, mais je suis prêt à la retirer si vous proposez qu'on reporte d'un mois, ou trois semaines, la rédaction, pour qu'on aille vers une rédaction qui soit un petit peu plus ambitieuse. Je suggère que ce soit simplement reporté pour qu'on écrive ce qui a été dit. »

**Réponse de Monsieur le Maire :** « Je considère qu'il y a une urgence. Parce que le fonctionnement d'une collectivité territoriale, ce n'est pas uniquement des débats à l'intérieur d'un Conseil Municipal, ou même dans un Gouvernement, ou même avec des Députés qui discutent pendant des heures sur des grandes conceptions stratégiques et politiques. Derrière il y a des personnels qui travaillent. Derrière il y a des agents qui sont ballottés parce qu'un jour on les met dans une communauté d'agglomération, demain on les met dans un territoire, après-demain on les remettra ailleurs. Ces agents, ils sont derrière moi. Ces agents, c'est la Direction, et d'ailleurs il y a encore des centaines d'agents, qui sont dans un déni total, qui n'y comprennent plus rien. Derrière, il n'y a plus aucun sens dans leur travail. Tout à l'heure on parlait, concernant l'hôpital, de la souffrance au travail. Je considère qu'il commence à y avoir de la souffrance au travail derrière toutes ces tergiversations. Donc à un moment donné, il faut prendre des décisions. La motion, il faut la voter ce soir, parce qu'on a besoin d'une décision. Cette décision ne vient pas parce que le Gouvernement ne la prend pas. Je veux bien qu'on discute encore pendant des heures sur le territoire, sur Orly, etc., sur ce qui s'est passé avant, sur ce qui va se passer après, mais il y a une décision à prendre. Je dis qu'il faut voter la motion ce soir, parce que derrière, il faut que ça fonctionne. Derrière la souffrance des agents, il y a aussi le triste résultat qui est donné à constater aux habitants. Les habitants, ce qu'ils voient, c'est que la voirie, après les épisodes climatiques que nous avons eus : personne ne la répare. Et quand on va leur expliquer que c'est parce qu'à Vitry, il y a un budget qui est voté, parce qu'il y a un Directeur des Services Techniques qui est très loin, qu'il faut voir si le bon de commande est bien passé, etc., voilà ce qu'est la réalité de tous les jours, du fonctionnement d'une collectivité territoriale. Ce n'est pas uniquement des gens qui discutent de l'interprétation du dernier article de la loi Notre ou de la loi MAPTAM. C'est ça la vérité d'une collectivité, c'est ça la vérité du travail. Et c'est un fonctionnaire territorial qui vous le dit. Les

fonctionnaires territoriaux en ont marre. Donc il faut prendre des décisions. Je voterai la motion ce soir. Si vous ne voulez pas la voter, vous pouvez toujours considérer qu'on a toujours le temps. En France on a toujours le temps, et c'est de ça qu'on meurt. »

**Intervention de Monsieur Chauffour :** « Oui je pense aux agents et je le fais depuis des années. Vous avez raison de dire que la situation actuelle est une situation qui par ailleurs pénalise les habitants et pénalise ceux qui sont les acteurs du service public. Pour autant, le vœu, même si on le vote avec la verve que vous y avez mise, ne modifiera pas cet état de fait. Donc laisser entendre que tout à coup, parce que nous allons voter avec huit mains, que la situation des agents va sortir de la souffrance, non. C'est aujourd'hui, soit de la posture, soit du mensonge. Je ne suis pas d'accord, je pense que nous devons aller plus loin. Je propose que nous soyons responsables. Vous me dites qu'il ne faut pas tergiverser. C'est pourquoi j'ai écrit une proposition qui s'inscrit dans les mêmes logiques. »

**Intervention de Madame Moro-Charki :** « Madame Clerc a tenu à ce que je lise ce qu'elle m'a fait parvenir. « Dans cette motion, on y liste des reproches que l'on peut effectivement adresser au Grand-Orly Seine Bièvre, sans proposer vraiment de solution, en faisant semblant de croire que les restrictions budgétaires auraient épargné la CALPE. Pourtant, il n'y a pas si longtemps en 2015, il semble bien que les Villes dites de droite de l'ex-CALPE, ont tout fait pour rentrer dans le futur EPT 12, et ensuite rejoindre la Métropole du Grand Paris par Orly, en connaissant (on peut l'imaginer) le schéma de coopération intercommunal. Un rappel rapide de l'historique législatif, les rédacteurs du vœu, qui ont quand même pris 25 mois pour arriver à la conclusion que l'EPT rencontrait des difficultés, dénoncent les déséquilibres et les disparités qui existent entre les structures. Ils soulignent notamment les différences des modes de fonctionnement entre les anciennes intercommunalités, tout cela en oubliant de dire que c'est cette même droite qui, au sein du Conseil de l'EPT, freine le plus l'intégration intercommunale, qui permettrait de nous mettre tous à égalité. C'est ce qu'on peut constater durant les Conseils de l'EPT par exemple, lorsque les demandes de solidarité avec les Villes les plus en difficulté sont faites. A noter que ce n'est pas ce qui a été pratiqué il y a quelques années, lors de l'entrée de Savigny dans la CALPE, pour laquelle une solidarité s'est bien appliquée. Dans cette motion, il y a une critique de l'absence d'économie du fait des mutualisations. Or la loi Chevènement a été créée essentiellement pour renforcer et simplifier la coopération intercommunale, et pas directement pour générer des économies. Il serait possible de réaliser des économies sur les transferts de compétences. Pour cela, il faudrait peut-être qu'ils se fassent pleinement, et que les Villes ne conservent pas des morceaux de compétences en signant des conventions avec l'EPT. Les Communes cherchent souvent à garder leurs capacités d'intervention sur les compétences qu'elles ont transférées. Elles ont souvent une confiance mesurée dans la Communauté. Au moment de transférer, elles veulent conserver un droit de regard et elles font tout pour garder ce contrôle. La Communauté passe alors une convention pour contrôler ce qu'elle a fait, afin de s'assurer que la Commune abondera dans son sens sur le plan financier. Il en résulte une observation des deux côtés pour savoir qui a fait quoi, et comment. Il faudrait que les Villes aient un véritable projet commun faisant ainsi preuve de leur réelle volonté de s'associer dans un autre but que purement financier. Le GOSB que vous, rédacteurs du vœu, vouliez tellement rejoindre pour profiter de la manne d'Orly et entrer le plus vite possible dans la Métropole, vous le trouvez maintenant trop grand, trop hétérogène, n'ayant pas assez de moyens financiers. La coopérative de Villes ne fonctionne pas, mais à qui la faute ? Ne serait-ce pas à ceux qui ne disent pas grand-chose en Commissions, ou en Conférences des Maires, et qui sont systématiquement en désaccord pendant le Conseil, s'abstenant même de voter ce sur quoi ils sont parfois d'accord, non sans avoir commencé par féliciter très chaudement les services pour un travail qui peut-être, va finalement être méprisé. Il y a certainement des améliorations à trouver, à condition de ne pas faire de blocage systématique. Des comptes rendus réguliers des Conseils de l'EPT 12, assortis d'explication sur son fonctionnement, apporteraient certainement davantage de lisibilité à tous et aux habitants. La motion réclame la prise en compte des spécificités interdépartementales. Je ne comprends pas bien de quoi il s'agit. Vous, demandez le retour à des agglomérations choisies, sauf que ce n'est plus possible à 100 000 habitants, en Essonne. La loi a fixé un nombre de 300 000 habitants. On notera enfin que le vœu engage les Communes de Paray-Vieille-Poste et de Morangis alors qu'on peut se demander s'il y a une chance pour que les Maires de celles-ci soient d'accord avec cette motion. La CALPE n'a pas ce seuil de 300 000 habitants, encore moins sans Morangis et Paray. D'où cette nouvelle agglomération tirerait-elle alors ses moyens de fonctionner ? D'autant que la loi tend à favoriser les EPCI à fiscalité propre, au détriment des syndicats de communes, c'est-à-dire de l'ancienne intercommunalité de gestion. On prônera enfin un lobbying pro-département de l'Essonne qui n'a pas tellement de rapport avec l'intercommunalité. En résumé, cette motion semble inapplicable et surtout dictée par un populisme axé sur la proximité. »

**Réponse de Monsieur le Maire :** « Je veux bien aller de l'autre côté de la Seine, Val d'Yerres Val de Seine, c'est 150 000 habitants, donc le seuil on en fait ce qu'on veut. Sur la majorité, sur l'opposition, sur le travail en Commissions ? Vous êtes allée à la Commission des Finances de l'EPT ? Avant de dire que l'opposition ne participe jamais aux Commissions, allez à la Commission des Finances de l'EPT, qui est présidée par Monsieur Beneteau, de Savigny-sur-Orge. Il y a le plus souvent deux personnes de l'opposition, pas une personne de la majorité. Vous voulez que je vous parle de la dernière réunion des Maires, dans laquelle on a fait le budget ? Il y avait plus de Maires de l'opposition que de Maires de la majorité. Je veux bien qu'on fasse des procès d'intention à l'opposition du territoire, mais avant de dire des choses, il faudrait peut-être un peu les vérifier. »

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018** **PROCES-VERBAL**

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 4 avril 2018, se sont réunis en Salle du Conseil Municipal **Xavier PIDOUX DE LA MADUERE** sise au 64 Grande Rue à Juvisy-sur-Orge de leur séance le mercredi 11 avril 2018 sous la présidence de Monsieur Perrimond, Maire (*séance ouverte à 20 h 13*).

**Présents** : M. PERRIMOND, Mme POMMEREAU, M. GODRON, Mme HURIEZ, M. NASSE, M. RIONDET, Mme BAUSTIER-COSTA, Mme ERFAN, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, Mme BOURG, M. GOMEZ, M. DEZETTER, M. JADOT, M. REDA, M. CHAUFOUR, M. SALVI, Mme MORO-CHARKI.

**Absents représentés** : M. SAINT-PIERRE représenté par Mme POMMEREAU, Mme FALGUIERES représentée par Mme BAUSTIER-COSTA, Mme MOUREY représentée par M. DEZETTER, M. MOREAU représenté par M. NASSE, Mme CATULESCO représentée par Mme GUIBLIN, M. DELANNOY représenté par Mme HURIEZ, Mme GUINOT-MICHELET représentée par M. REDA, M. MONTEIRO représenté par M. RIONDET, Mme CLERC représentée par Mme MORO-CHARKI, Mme BENAILI représentée par M. SALVI.

**Absents non représentés** : M. PERROT, M. LEFFRAY, M. CARBRIAND, Mme MOUTTE, M. GUERRAND.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	18
Votants	28

- Secrétaire de séance : - Robin REDA -

### **Points divers**

**Monsieur Le Maire**, après avoir procédé à l'appel des présents,

« Je remercie tous ceux qui sont présents ce soir pour participer au vote de ces motions, et pour indiquer bien entendu leurs positions sur des dossiers qui revêtent une importance particulière pour notre commune, et pour toutes les villes limitrophes. Je tiens d'ailleurs à cet effet à indiquer que ces motions seront votées dans les mêmes termes par nos amis de Viry-Châtillon et Savigny-sur-Orge ce soir, qu'elles l'ont été - excepté pour l'hôpital qui ne les concernait pas directement - de la même manière, par nos collègues de Paray-Vieille-Poste lundi dernier. Et que Madame le Maire d'Athis-Mons, qui n'a pas de Conseil Municipal dans un avenir très proche, s'est engagée à contacter rapidement Madame la Préfète pour indiquer qu'elle partageait les mêmes positions, avant qu'elle ne propose ces motions à l'ordre du jour de son prochain Conseil Municipal, qui devrait avoir lieu fin mai ou début juin. Si je dis cela, c'est pour une question de forme, je viens déjà de l'évoquer avec Monsieur Chaufour. Nous avons eu des propositions d'amendements de Monsieur Chaufour et de Monsieur Salvi, sur lesquels nous pourrions parfaitement discuter. Mais pour des raisons de forme encore une fois, nous souhaitons, afin de peser vis-à-vis des autorités de l'Etat, que ce soit l'ARS ou la Préfecture, que toutes les Communes partent sur une même motion et une même rédaction, de manière à ce que l'on montre l'unanimité et la volonté de porter le même message tous ensemble sur ces différents points. Donc ce que je vous propose, même s'il est bien entendu que chacun s'exprimera ce soir, c'est un vote bloqué sur ces rédactions afin que l'on affirme l'unité et la solidarité entre les Communes, en adoptant une rédaction identique sur ces trois motions ».